

bilan Mise en œuvre des politiques 2012

S'ENGAGER

pour un département équilibré et attractif

AGIR

pour la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles

METTRE A DISPOSITION

des Yvelinois des services publics de qualité

OPTIMISER

les moyens et favoriser la performance de l'Institution



Comme chaque année, il me revient de rendre compte de l'activité des services départementaux qui mettent en œuvre les orientations et les actions décidées par l'Assemblée Départementale. Je voudrais citer quelques faits marquants de cette année 2012 qui a été riche en réalisations et événements pour notre Département.

La stratégie du Département vise à accroître l'attractivité du territoire grâce à un développement équilibré et aux atouts dont il bénéficie en matière économique, de patrimoine et de cadre de vie. C'est pourquoi en 2012 j'ai engagé un "Plan Yvelines Seine", à la fois plan d'actions culturelles, touristiques, sportives, environnementales et projets d'infrastructures pour replacer la Seine au cœur de la vie des Yvelinois, j'ai engagé de très importants travaux d'infrastructure (voie nouvelle Sartrouville-Montesson, tunnel du tramway Chatillon- Viroflay) et donné le feu vert au déploiement dans le département du très haut débit d'ici 2020 notamment.

La stratégie départementale vise à venir en aide aux Yvelinois les plus fragiles par une action de proximité menée en étroite coordination avec nos partenaires qu'il s'agisse des personnes âgées dont il convient de faciliter l'autonomie, des personnes handicapées afin de renforcer leur indépendance ou des familles yvelinoises et des enfants ou adolescents rencontrant des difficultés au quotidien. C'est ainsi qu'en 2012 a été décidée la création de 356 nouvelles places d'accueil des personnes âgées dépendantes EHPAD ou lieux de vie.

Les Yvelines sont reconnues comme un territoire attentif à la solidarité depuis très longtemps. Le Conseil Général est convaincu que le développement équilibré du territoire et le bien être des yvelinois dans leur ensemble, passe par une action forte en matière de cohésion sociale et territoriale. Aussi, l'action sociale reste en 2012 l'un des domaines prioritaires du Département, d'autant plus nécessaire en cette période de crise économique. Le Département a ainsi agi au plus près des usagers en veillant à la qualité de prise en charge de chacun.

Le Département est soucieux de mettre à la disposition des Yvelinois des services publics de qualité, c'est pourquoi de très importants chantiers ont été menés comme par exemple la construction à Chatou du 1er collège HQE et la réhabilitation du collège Rameau à Versailles. Le Conseil général est particulièrement attentif à l'égalité d'accès des habitants aux services et équipements du quotidien dans chaque bassin de vie. En 2012, le Département a donc maintenu un niveau élevé d'investissement notamment en faveur des communes et des intercommunalités, dans tous les domaines : éducation, mobilité, logement, équipements culturels, sociaux et sportifs, accès au numérique.

Enfin, le Département soucieux de maîtriser la dépense publique et de ne pas accroître la pression fiscale pour les Yvelinois a poursuivi activement l'optimisation de ses moyens et la recherche de la performance de l'institution.

L'ensemble de ces actions a été permis par l'implication personnelle et collective de tous les élus au sein de notre Assemblée départementale, que ce propos soit l'occasion de les remercier.

Alain SCHMITZ,
Président du Conseil général

L'introduction du rapport d'activité des services durant l'année 2012 me fournit l'occasion d'exprimer la fierté que je ressens au regard du travail accompli par l'ensemble des agents du Département pendant l'année écoulée.

Les services se sont fortement mobilisés pour la réalisation des priorités politiques qui leur ont été fixées, et en particulier pour se mettre au service des Yvelinois, conformément à la vocation de service de proximité du Département, aujourd'hui plus que jamais peut-être, compte tenu du contexte économique et social difficile que nous connaissons.

Il nous incombe en effet de toujours poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers, d'accroître encore notre réactivité et notre efficacité. Cela nécessite que notre collectivité s'adapte sans cesse pour mieux répondre à la demande, pour préserver l'attractivité de notre territoire, pour relever les nouveaux défis que nous rencontrons.

En 2012, une nouvelle organisation des services a été mise en place, structurant les Directions par pôles qui reflètent les grandes missions du Département. Cette nouvelle organisation qui permet d'accroître la transversalité entre les services et de développer des complémentarités entre les politiques est un gage de notre efficacité pour l'avenir.

En complément, nous avons initié des chantiers stratégiques de modernisation de l'action publique, d'évolution de nos pratiques professionnelles, impulsé de nouvelles pratiques de gestion porteurs d'efficacité, d'efficience et de performance. Certains de ces chantiers, comme la modernisation de la gestion départementale des collèges vont devoir se poursuivre sur plusieurs années avant de produire leur plein effet, c'est dire l'ambition qui nous anime.

Durant cette année 2012, nous nous sommes modernisés, nous avons développé nos talents, libéré les énergies et fédéré les actions des uns et des autres, que chacun des agents du Département soit remercié pour son implication quotidienne dans la mise en œuvre des priorités et politiques départementales.

Le rapport est structuré selon les grandes missions et politiques du Département afin d'en faciliter la lecture et la cohérence. Sa richesse atteste de l'ampleur des actions menées.

Je vous invite à le découvrir.

Aude DEBREIL
Directeur général des services

mission A

S'engager

pour un département équilibré et attractif

La stratégie globale du Département vise un développement équilibré des Yvelines en s'appuyant sur les atouts dont bénéficie le territoire en matière économique (implantations industrielles et laboratoires de recherche de haut niveau), de patrimoine et de cadre de vie. La vigueur de l'économie yvelinoise constitue la clef des politiques départementales. Elle est fortement corrélée à une attractivité résidentielle forte et de qualité, elle-même génératrice d'activités dans le cadre de l'économie résidentielle, facteur d'insertion pour les populations moins qualifiées.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, le Département des Yvelines a identifié huit objectifs stratégiques :

- 1** / Appuyer l'aménagement des territoires prioritaires pour renforcer leur attractivité
- 2** / Rendre possible l'équipement des communes pour des services équitables à tous les Yvelinois
- 3** / Faciliter et sécuriser les déplacements dans les principes de la mobilité durable
- 4** / Améliorer les grands équilibres environnementaux
- 5** / Mieux répondre aux besoins en logements
- 6** / Conforter l'attractivité économique durable des Yvelines
- 7** / Accompagner le retour à l'emploi des Yvelinois
- 8** / Assurer la promotion et le rayonnement des Yvelines



1 / Appuyer l'aménagement des territoires prioritaires pour renforcer leur attractivité.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **2,53 M€**
Dépenses d'Investissement CA 2012 : **3,55 M€**

Pour faire des Yvelines un département attractif et équilibré, le Conseil général des Yvelines a affirmé en 2012 sa volonté forte de promouvoir le développement des territoires prioritaires et stratégiques et de dynamiser et renouveler leur tissu urbain.

1- L'appui du Conseil général des Yvelines aux territoires prioritaires et stratégiques

Le Département des Yvelines a la chance d'accueillir sur son territoire deux Opérations d'Intérêt National (OIN). Leur déploiement correspond à la dynamique du Grand Paris dont l'objectif majeur est l'amélioration des conditions de vie et le développement du territoire francilien. Cela passe nécessairement par des transports améliorés et renforcés en appui d'un développement économique performant, ainsi que d'une offre de logement adaptée aux besoins

Éléments de contexte

OIN Seine-Aval

2007 : Création de l'OIN Seine-Aval, 51 communes.

2010 : Contrat de Développement Équilibré des Yvelines pour la mise en œuvre du protocole de l'OIN Seine Aval 2007-2013.

2012 : Adoption d'un avenant au CDEY et de deux conventions particulières.

OIN Paris-Saclay

2009 : Création de l'OIN Paris Saclay, 49 communes dont 20 yvelinoises.

2012 : Convention cadre du Contrat de Développement Équilibré des Yvelines pour l'OIN.

Poids démographique des territoires stratégiques

OIN Seine Aval : 27 % de la population départementale yvelinoise.

OIN Paris Saclay : 27 % de la population départementale yvelinoise.

Les deux OIN sont supportées par un important dispositif d'ingénierie de projet. Le Conseil général des Yvelines a poursuivi en 2012 son appui au fonctionnement des équipes des deux Etablissements Publics de Paris-Saclay et de Seine Aval.

➔ L'Opération d'Intérêt National « Seine Aval »

En Seine Aval, les objectifs de la politique départementale visent un développement accéléré au service du renouveau de l'attractivité résidentielle et de la dynamique économique du territoire. Conformément au protocole de l'OIN adopté en 2008 par l'ensemble des grands partenaires (Etat, Région, Département) et des 51 communes et 5 intercommunalités, il s'agit de redresser le taux d'emploi de 0,64 en Seine Aval au niveau de la moyenne départementale 0,77, et d'atteindre un

rythme de construction de 2 500 logements par an. Dès 2009, 2 252 logements ont été mis en chantiers, répondant à 90% de cet objectif. Le Département apporte ses contributions financières aux projets dans le cadre d'un Contrat de Développement Équilibré des Yvelines (CDEY).

Sur le plan opérationnel et à titre d'exemples,

- En 2012, le Département des Yvelines a financé à hauteur de 900 000€ les missions de direction de projet assurées par l'EPAMSA portant sur l'ingénierie stratégique (développement économique, transport et déplacement, Seine Park,...), opérationnelle et financière, indispensable à la coordination des financements publics.
- Un avenant au CDEY adopté le 3 février 2012, ainsi que deux conventions particulières sur les projets identifiés au CDEY ont permis le démarrage des opérations de recyclage foncier pour les opérations « les Hauts de Rangipont » à Gargenville et « Nouvelle centralité » à Carrières-sous-Poissy.
- Sur le secteur de 11 ha dit de la Pointe de Verneuil, le Conseil général a piloté une étude dont l'objectif est d'aboutir à la programmation d'un quartier urbain qui soit en synergie avec la valorisation et le développement de la base de loisirs de 250 ha dans laquelle le site est inséré, le Département participant par ailleurs financièrement au fonctionnement annuel de cette base de loisirs .
- Enfin, sur le site dit « Dunlopillo » à Mantes-la-Jolie, le Conseil général des Yvelines a mis en place une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner les pouvoirs publics dans une réflexion programmatique et urbaine.

➔ L'opération d'Intérêt national « Paris-Saclay »

Fort de sa position de leader de la recherche privée francilienne (2^{ème} pôle de recherche français avec 372 000 emplois), d'un tissu économique dynamique et d'un patrimoine urbain et environnemental renommé, le Département des Yvelines entend donc capitaliser les atouts du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles - Grand Parc et Vélizy pour promouvoir un développement équilibré au service de la construction du cluster scientifique et technologique et de son rayonnement international.

Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles Grand Parc et Vélizy, constitue la partie yvelinoise de l'OIN Paris Saclay. Il dispose d'atouts majeurs pour s'inscrire pleinement dans le cluster scientifique et technologique porté par l'OIN et pour contribuer à sa réussite : il compte aujourd'hui 63% des emplois du territoire de l'OIN et 60% de la recherche privée implantée dans le Département, lui-même premier pôle de recherche privée en Ile-de-France.

- En 2012, le Département des Yvelines a financé à hauteur de 400 000 € les missions de direction de projet assurées par l'Établissement Public Paris-Saclay (EPPS).
- Le Conseil général a également lancé une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une structure de portage immobilier dédiée au cluster de la mobilité du futur à Satory. Cette nouvelle structure, filiale de la SEM Yvelines Aménagement, devrait apporter les solutions immobilières (en location ou acquisitions) adaptées aux différents porteurs de projets (entreprises PME/TPE, écoles, universités, laboratoires de recherche et plateformes technologiques) et créer les conditions d'attractivité des investisseurs privés.

- Dans la continuité de l'implication constructive du Département au service de l'ambition de l'OIN Paris-Saclay et compte tenu de ses compétences dans le champ du handicap, le Conseil général a mené une étude concernant la mobilité pour tous sur le pôle d'échanges multimodale de Versailles Chantiers, en partenariat avec la ville de Versailles, le STIF, RFF et SNCF. Cette étude vise à identifier des projets de R&D pour la mobilité des publics en situation de handicap.

2- La contractualisation avec les communes pour la dynamisation et le renouvellement urbain

Les territoires prioritaires du département des Yvelines comportent les quartiers en situation de renouvellement urbain. Ces quartiers sont marqués par de nombreux déséquilibres : offre de logements peu diversifiée, faiblesse des emplois de proximité, équipements publics insuffisants tout comme l'offre de mobilité, initiatives en matière de vie collective et d'accompagnement social à conforter.

Depuis plusieurs années, le Département des Yvelines s'est puissamment engagé aux côtés de ces communes pour accompagner leur renouvellement urbain et le développement social de ces quartiers.

A cette fin, plusieurs outils sont mobilisés : contrats de renouvellement urbain (CRU) pour l'investissement, contrats sociaux de territoires pour les actions de proximité en direction des populations (CST). La renaissance de ces quartiers constitue un enjeu fort pour la cohésion sociale mais aussi pour la réussite des politiques départementales en matière de logement et de développement économique.

➔ **Les aides à la rénovation urbaine**

En 2012, le Département des Yvelines a poursuivi la mise en œuvre de la politique de soutien exceptionnel engagée depuis 1996 dans 3 Grands Projets de Ville concernant Chanteloup-les-Vignes, le projet Mantes-en-Yvelines, et Trappes, qui sont tous trois en phase d'achèvement. A ce titre, 12 opérations ont été financées en 2012 pour ces trois projets pour un montant de 2,4 M€, dont le financement d'un pôle nautique à hauteur de 960 K€, équipement structurant à l'échelle de l'agglomération mantaise et au-delà, symbole du renouvellement du Val Fourré.

Le Département a également contractualisé avec les communes dans le cadre de Contrats de Renouvellement Urbain (CRU). Ce dispositif est destiné aux communes qui accueillent sur leur territoire un important parc locatif social.

Il répond à un double enjeu : la nécessité de financer des opérations de restructuration urbaine destinées à améliorer le fonctionnement et l'attractivité de ce parc locatif, ainsi que des actions en faveur de la maîtrise du peuplement, notamment par la diversification de l'offre (accession sociale), pour améliorer les équilibres sociaux économiques et créer les conditions d'une meilleure mixité sociale.

Ce dispositif a vocation à contribuer à l'amélioration durable du cadre de vie de ces quartiers.

En 2012, le Département a versé 1,15 M€ pour financer les opérations constitutives des projets de renouvellement urbain des villes d'Achères, Mantes-la-Jolie et Les Mureaux.

➔ **Les Contrats Sociaux de Territoire**

Les services du Conseil général poursuivent une démarche projet participative avec les communes ou intercommunalités sur la base de diagnostics sociaux de territoire qui permettent d'identifier les besoins prioritaires des populations dans le domaine de l'action sociale. La signature d'un CST entre le Département et les

communes ou les intercommunalités permet de concrétiser et de mettre en cohérence les différents dispositifs d'aide apportée par le Conseil général aux populations les plus en difficultés sur ces territoires.

L'année 2012 a été marquée par la signature de 11 nouveaux Contrats Sociaux de Territoire et par les premières évaluations des quatre plus anciens signés ayant abouti à leur reconduction (Ecquevilly, Chanteloup-les-Vignes, La Verrière, Trappes).

La réalisation des diagnostics locaux ont été élargis en 2012 à des champs nouveaux, tendant à maintenir le lien social, favoriser la mixité, et renforcer la cohésion sociale, (développement de transports, actions d'accompagnement de la rénovation urbaine, peuplement...) afin d'offrir aux yvelinois une action sociale modernisée.

Chiffres clés 2012

- 12 opérations financées dans le cadre de 3 GPV pour un montant de 2,4 M€,
- 3 Contrats de Renouvellement Urbain mis en œuvre pour 1,15 M€ ;
- 17 Contrats Sociaux de Territoire signés au 31/12/12, concernant 24 communes et 337 179 yvelinois (24% de la population yvelinoise).
- 83 communes engagées dans un diagnostic représentant 64% de la population yvelinoise

3 - L'accès au haut débit à l'ensemble des Yvelinois

Le Conseil général des Yvelines est déterminé à faire du département un territoire exemplaire en matière d'applications numériques car il s'agit d'un enjeu sociétal majeur. En effet, que ce soit en matière de santé, de formation, de déplacements, de création culturelle ou de lien social, les développements numériques seront sources de progrès économiques et sociaux majeurs.

Dans un premier temps, l'objectif de la politique haut débit et très haut débit conduite par le Département des Yvelines a consisté de 2004 à 2010 à favoriser la mise à disposition d'offres haut débit concurrentielles à l'ensemble des foyers yvelinois (cadre d'intervention de la Phase 1) et à permettre aux entreprises des zones d'activité de bénéficier d'une desserte en fibre optique (cadre d'intervention de la Phase 2).

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Yvelines a été adopté par l'Assemblée Départementales en février 2012. Ce schéma organise l'équipement progressif du territoire départemental en infrastructures numériques et fixe l'objectif d'une desserte en fibre optique de la totalité des foyers des Yvelines d'ici 2020.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Yvelines a été adopté par l'Assemblée Départementales en février 2012

Chiffres clés 2012

Réseau phase 1 : 223 kms de réseau déployé, 2650 km de paires de fibres louées.

Réseau phase 2 : 315 kms de réseau déployés, 35 zones d'activités raccordées, 71 zones d'activités desservies, 1600 entreprises adductées

Réseau phase 3 : objectif : 101 230 locaux résidentiels et professionnels, 158 communes ciblées, 3000 kms de câbles optiques

2 / Rendre possible l'équipement des communes par des services équitables à tous les Yvelinois.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **2,02 M€**
Dépenses d'Investissement CA 2012 : **6,81 M€**

Le Département des Yvelines a affirmé en 2012 son soutien aux communes et intercommunalités pour leur permettre de réaliser les équipements nécessaires qui contribuent à l'attractivité des Yvelines et qui améliorent les services apportés aux habitants.

A cette fin, le Département tend à développer une politique contractuelle plus globale et systématique à l'échelon local, socle du partenariat, répondant à une logique de projet et permettant de mieux identifier en amont les besoins prioritaires des communes en matière d'équipement.

1 - L'aide aux études d'urbanisme des communes yvelinoises

Afin de disposer d'une connaissance fine des dynamiques de développement territorial et de pouvoir agir par des politiques opportunes, le Département des Yvelines contribue à mener en propre ou en partenariat les études nécessaires à la compréhension des dynamiques territoriales, à un urbanisme de qualité et à la sortie d'opérations d'aménagement pertinente au regard des orientations du Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY).

Dans le cadre de ses compétences en matière de droit du sol, le Conseil général des Yvelines est amené à fournir des éléments d'information aux services de l'Etat, le Porter à Connaissance (PAC) qui est adressé aux communes lorsqu'elles décident de réviser ou d'élaborer leur Plan local d'Urbanisme (PLU).

Le Conseil général intervient également lorsque la commune a arrêté son document d'urbanisme en émettant un avis dans un délai de 3 mois.

Ces avis sont l'occasion pour le Département de faire valoir auprès des communes les objectifs et les enjeux portés par le Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY), ainsi que les projets de développement ou d'aménagement soutenu par le Conseil général des Yvelines.

- En 2012, 15 Porter à connaissances (PAC) et 28 avis sur des Plans Locaux d'Urbanisme arrêtés ont été rédigés.
- En 2012, 21 subventions ont été attribuées visant à aider les collectivités à élaborer leur document d'urbanisme ou à définir des orientations d'aménagements sur des secteurs stratégiques de leur territoire, pour un montant total de 145 000€.

2 - L'accompagnement des communes yvelinoises dans leur stratégie d'équipement

En matière d'accompagnement des communes et intercommunalités dans leurs stratégies de développement et d'équipement, le Département des Yvelines a poursuivi en 2012 le financement des contrats départementaux et des contrats ruraux en sus de dispositifs spécifiques par thème, socle de l'intervention du Département en faveur de l'équipement et de l'aménagement des collectivités yvelinoises.

Chiffres clés 2012

- Adoption de **17 contrats départementaux** pour 14 communes, 2 syndicats et 1 EPCI soit un financement du Département de **7,75 M€**.
- Adoption de **14 contrats ruraux** communaux représentant un financement du Département de **1,54 M€**.

➔ Les Contrats départementaux :

Les contrats départementaux sont réservés aux communes et intercommunalités de plus de 2000 habitants.

Un contrat départemental est un engagement réciproque du Département et d'une commune ou une intercommunalité, pour réaliser un programme pluriannuel d'investissements sur une période de 3 à 5 ans. Ce dispositif finance les travaux d'investissement relatifs à la mise en valeur de l'espace public urbain et la construction ou l'aménagement d'équipements collectifs (équipements sportifs et socio-éducatifs, bibliothèques, écoles de musique et de danse, salles de spectacles, MARPA, maisons de retraite, crèches, halte-garderies, centres de Protection Maternelle et Infantile, établissements pour adultes handicapés, équipements de tourisme et de loisirs, équipements scolaires).

- En 2012, 17 contrats départementaux ont été adoptés représentant une participation du Département de 7,75 M€ Ils ont permis de financer une quarantaine d'équipements et d'espaces publics notamment 6 écoles, 2 centres de loisirs, 3 structures d'accueil de la petite enfance, 11 équipements sportifs, 4 équipements culturels et une maison de santé pluridisciplinaire.

➔ Les Contrats ruraux :

Les contrats ruraux sont réservés aux communes et intercommunalités de moins de 2000 habitants.

Ce dispositif est un financement conjoint du Département et de la Région Ile de France pour les communes ou intercommunalités qui engagent un programme pluriannuel d'investissements sur une période de 5 ans.

Le contrat rural permet de financer des travaux d'investissement relatifs à la mise en valeur de l'espace public et la construction ou l'aménagement d'équipements collectifs (équipements scolaires, sportifs, culturels et touristiques ainsi que le patrimoine communal).

- En 2012, 14 contrats ruraux ont été adoptés représentant une participation du Département de 1,54 M€. Ces aides permettront de financer 3 écoles, 1 médiathèque, 3 équipements sportifs, 6 salles associatives et 14 aménagement d'espaces publics (aire de stationnement, place, square).

Taux d'équipement dans les Yvelines

Petite enfance (accueil collectif) : 141‰ enfants âgés de moins de trois ans, 164‰ en Ile de France et 108‰ en France.

Hébergement des personnes âgées : 147‰ habitants âgés de 75 ans et plus, 112‰ en Ile de France et 123 ‰ en France.

Equipements sportifs : 3,4‰ habitants, 2,6‰ en Ile de France et 5,5‰ en France.

3 / Faciliter et sécuriser les déplacements dans les principes de la mobilité durable.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **43,41 M€**
Dépenses d'Investissement CA 2012 : **128,35 M€**

La mobilité constitue la principale source de préoccupation et d'attente d'amélioration pour les habitants des Yvelines. L'insuffisance des moyens consacrés à l'amélioration des conditions de déplacement depuis de trop nombreuses années conduit à une situation souvent insupportable au quotidien pour les concitoyens. Il s'agit là d'une question d'intérêt général qui doit primer.

C'est pourquoi le Département des Yvelines a décidé de se mobiliser et de s'engager très fortement dans ce domaine, en structurant ses actions autour de deux objectifs en 2012 :

- ➔ Réduire autant que faire se peut l'intensité des besoins de mobilité ;
- ➔ Améliorer les conditions d'accès aux réseaux et les réseaux eux-mêmes.

Concernant le premier objectif, le Département incite et accompagne toutes actions et projets qui permettent de tendre vers des taux d'emploi plus équilibrés au sein du territoire, et s'agissant du second objectif, le département souhaite réaliser le plus rapidement possible ou participer à la réalisation des infrastructures permettant d'améliorer l'offre et les conditions de déplacement. La politique de déplacement s'appuie, dans cette optique, sur cinq axes :

1. L'optimisation et la modernisation du réseau routier départemental ;
2. L'appui aux communes pour la réalisation de travaux de voirie ;
3. L'amélioration des transports collectifs ;
4. La promotion des modes de déplacements doux ;
5. Les aides aux familles pour leur mobilité.

1 - L'optimisation et la modernisation du réseau routier départemental

Le réseau routier départemental, par sa densité, contribue au développement économique du département, et le maintien de sa viabilité constitue un enjeu majeur. Les actions d'entretien, d'aménagement et de modernisation de ce réseau visent à garantir aux yvelinois des déplacements par la route dans des conditions de sécurité et de confort optimales, et à maintenir le patrimoine routier départemental dans un état homogène en appliquant des techniques respectueuses de l'environnement tout en maîtrisant les coûts.

Chiffres clés 2012

1576 km de réseau routier départemental à entretenir, soit :

- 101 actions de salage et 4 700 heures d'intervention dans le cadre de la viabilité hivernale et des interventions pour accidents ;
- 7,2 M€ de dépenses ;
- 2M€ consacrés à la sécurité routière ;
- 64,5km de chaussées et 9 ouvrages d'art ayant bénéficié de travaux de maintenance (renforcement des trottoirs, gardes-corps...)
- En Ile-de-France, en 2011, le taux d'accidents est de 48 accidents pour 100 km (*source « Bilan IDF de la DRIEA »*). Dans les Yvelines, en 2011, le taux d'accidents est de 24 accidents pour 100 km (*416 accidents corporels sur 1 708km de RD*), soit un taux deux fois moins important que le taux moyen en Ile-de-France.

➔ **Le Programme de Modernisation des Equipements**

S'inscrivant dans le cadre du Schéma de Déplacements des Yvelines (SDY) voté par l'Assemblée départementale en 2007, le Département des Yvelines s'est attaché à accélérer la modernisation des routes pour combler les retards pris en matière d'infrastructures, en complétant le maillage et en améliorant la desserte des grands pôles yvelinois.

Les opérations réalisées ont représentées une dépense globale de 20 404 540€ sur l'année 2012.

Parmi les opérations réalisées, quatre opérations départementales majeures de création de voies nouvelles (Sartrouville-Montesson) ou d'amélioration structurelle (RD 113 à Poissy Aigremont Chambourcy et déviation de Richebourg sur la RD983) et trois opérations majeures engagées : déviation de Saint Nom la Bretèche (RD307, aménagement à 2x2 voies à Plaisir Les Clayes (RD30) et réaménagement de l'échangeur de Mantes-Est.

2 - L'appui aux communes pour la réalisation de travaux de voirie

Le Département des Yvelines a poursuivi en 2012 ses aides aux communes pour la réalisation de travaux de voirie, en incitant à un recentrage sur les intercommunalités et en favorisant la prise en compte des enjeux du développement durable en matière de travaux sur voies communales et intercommunales (bonus écologique), ainsi que la sécurité routière (120 subventions attribuées pour un montant de 12M€).

➔ **Le programme d'aide à la voirie communale**

L'année 2012 est la première année d'application du programme triennal d'aide à la voirie communale (2012-2014), doté d'une autorisation de programme de 29,15 M€.

Son objectif est d'aider les communes et les intercommunalités à réaliser des travaux d'investissement sur leurs voiries

En 2012, 98 communes et 3 intercommunalités ont bénéficié de cette aide pour un montant de 7,74 M€.

La nouveauté, par rapport au précédent programme est l'introduction d'un « bonus écologique » : une commune réalisant au moins la moitié de travaux compatibles avec la « charte yvelinoise pour une route éco-responsable » (utilisation de matériaux recyclés, d'enrobés tièdes, d'ampoules basse consommation...) voit son plafond de dépense subventionnable augmenté de 10%.

En complément, le Département des Yvelines a financé trois opérations au titre du programme exceptionnel d'aide à la remise en état de certaines voies communales hors agglomération, pour un montant de 924M€.

Le Département des Yvelines a également financé les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunication sur le domaine public sous maîtrise d'ouvrage communale. En 2012, 37 dossiers ont été adoptés représentant une participation financière du Département de 736 K€

➔ **Le programme d'aide aux communes pour l'aménagement d'arrêts de transport en commun ou pour des travaux de sécurité routière aux abords des établissements scolaires et de ceux fréquentés par des jeunes**

Ce programme concerne les 224 communes yvelinoises de moins de 10 000 habitants.

Son objectif est d'aider les communes de moins de 10 000 habitants à aménager des points d'arrêts de transport en commun ou de petits travaux de sécurité routière à proximité d'établissements scolaires. Il complète le programme amendes de police pour lequel le Conseil Général effectue la répartition annuelle.

En 2012, le programme amendes de police a permis de financer 50 aménagements pour un montant de 302 606 €. Le programme complémentaire a permis l'attribution en 2012 de 6 subventions pour un montant total de 48 329 €.

3 - L'amélioration des transports collectifs dans les Yvelines

L'année 2012 a été marquée par l'engagement et le soutien du Département des Yvelines dans la réalisation des grands projets d'aménagement de transports en commun, dont notamment:

- La participation technique (maîtrise d'ouvrage) et financière (74M€ en 2012) au projet de Tramway T6 Châtillon-Vélizy-Viroflay,
- La participation aux crédits d'étude du projet Tangentielle Ouest (TGO) inscrit au Contrat particulier Etat Département 2007-2013, qui doit relier Saint-Cyr-l'Ecole à Cergy-pontoise via Saint-Germain-en-Laye et Achères ;

Ainsi que par le soutien à d'autres projets d'aménagement tels que :

- Aménagement de la gare de Versailles Chantiers en pôle d'échange multimodal ;
- Soutien à la réalisation des parcs relais d'Achères et de Longvilliers, équipés de 755 places pour l'accueil des véhicules décarbonnés, pour le développement desquels les Yvelines se positionnent comme un berceau européen en matière de conception et de production ;
- Soutien à la réalisation de la gare routière de Vélizy.

Outre sa participation financière aux grands projets de transports en commun, l'action départementale s'est également traduite par la participation annuelle au fonctionnement du STIF (plus de 19M€), au financement de services de transports à la demande (TAD), et à la sécurisation et la mise en accessibilité des arrêts de transports en communs.

4 - La promotion des modes de déplacements doux

Avec la mise en place du Schéma Départemental des Véloroutes et Voies Vertes, adopté par l'Assemblée départementale le 18 juin 2010, le Département des Yvelines entend développer l'éco-mobilité, améliorer la qualité de vie, favoriser un meilleur respect de l'environnement mais aussi contribuer à mettre en valeur le patrimoine naturel yvelinois.

Les résultats de cette politique départementale sont aujourd'hui significatifs : aménagements cyclables en forte augmentation, multiplication des initiatives locales pour la promotion du vélo, développement des stationnements vélos, lancement de projets structurants de liaisons douces sur le territoire yvelinois.

➔ La réalisation d'aménagements cyclables sur les routes départementales hors agglomération

Les programmes votés de 2007 à 2012 ont donné lieu à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du Département des Yvelines, d'un linéaire de 29,3 km d'aménagements cyclables dont 2,02 km réalisés en 2012.

➔ L'appui au développement des projets locaux de circulations douces menés par les communes ou structures intercommunales

En 2012 les subventions aux collectivités locales ont porté sur :

- près de 25 km de bandes cyclables, pistes cyclables, voies vertes, double sens cyclable ;
- 574 places de stationnements vélo (arceaux, abris et stationnements sécurisés) ;

5 - Les aides aux familles pour leur mobilité

Le Département des Yvelines contribue à la mobilité des Yvelinois, soit par l'attribution d'une aide financière pour réduire le coût d'acquisition des abonnements de transport scolaire (trajet domicile-établissement), soit par l'attribution d'un titre de transport à tarif réduit ou gratuit aux anciens combattants et veuves de guerre, personnes âgées et handicapées.

➔ Les aides aux jeunes yvelinois

L'aide départementale bénéficie, sans conditions de ressources, à tous les collégiens et lycéens, du secteur public ou privé sous-contrat, domiciliés dans les Yvelines (hors apprentissage), ainsi qu'à tous les élèves de primaire et de maternelle qui utilisent les circuits spéciaux de transport scolaire. Elle se traduit pour les familles par une réduction automatique du prix de vente afin qu'elles n'aient pas à en faire l'avance.

Pour l'année scolaire 2011-2012, l'aide départementale se décompose comme suit :

Chiffres clés 2012

- La carte Imagine'R Scolaire : 63 000 élèves bénéficiaires en 2012 (93% des cartes délivrées) pour un montant de 9,7M €.
- La carte Scolaire Bus : 3 000 élèves bénéficiaires en 2012 (100% des cartes) pour un montant de 1,47M€.
- Les circuits spéciaux de transport scolaire : 10 000 élèves bénéficiaires en 2012 (100% des cartes) pour un montant de 3M€.
- Elèves Scolarisés hors IDF (internes et externes) : le Département a subventionné plus de 150 élèves en 2012 pour un montant de 62 691 €.
- 55% des collégiens et lycéens scolarisés dans les yvelines sont bénéficiaires de l'aide au transport scolaire ; le nombre de bénéficiaires est en hausse de 2,2% entre 2010 et 2012.

➔ Les aides favorisant l'autonomie des personnes âgées ou handicapées

Chiffres clés 2012

- 15 038 bénéficiaires en 2012 de l'aide au transport des personnes âgées, handicapées et anciens combattants :
- Carte Améthyste « gratuité » : 3 773 cartes délivrées en 2012
- Carte Améthyste « demi-tarif » : 3 986 cartes
- Carte Rubis « gratuité » : 7 279 cartes

4 / Améliorer les grands équilibres environnementaux.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **2,39M€**
Dépenses d'Investissement CA 2012 : **18,40 M€**

Premier département vert d'Ile-de-France avec 80% du territoire en espaces naturels et 70 000 hectares d'espaces boisés, les Yvelines disposent d'un patrimoine naturel riche.

L'attractivité économique et résidentielle des Yvelines constitue un axe déterminant de l'action du Conseil général, inscrit au cœur de son Schéma Départemental d'Aménagement pour un Développement Equilibré des Yvelines (SDADEY) approuvé en juillet 2006.

Maintenir et renforcer cette attractivité suppose d'anticiper et de répondre aux enjeux environnementaux que soulève le développement du territoire, afin qu'il contribue à préserver et améliorer le cadre de vie des Yvelinois.

Le Département des Yvelines s'est engagé dans une dynamique destinée à mieux intégrer et tirer partie des berges de ses fleuves et rivières, l'urbanisation du XXème siècle ayant souvent tourné le dos à ces espaces qui étaient devenus, pour une large part, inaccessibles aux Yvelinois. C'est pourquoi, afin d'améliorer ces linéaires de cours d'eau et les valoriser, **le Plan Seine** a été mis en place afin que les Yvelines prennent toute leur place dans le développement de l'axe Paris Le Havre. Le 3 février 2012, L'Assemblée départementale a pris une délibération cadre en vue de lancer le plan Yvelines Seine et l'appel à projets exceptionnel d'animation et de valorisation de la Seine. 38 dossiers de candidature ont été instruits par les services départementaux, suite à cet appel d'offre.

1 - La valorisation de la trame verte et du paysage

Le Département des Yvelines participe à la protection et à la valorisation de cet environnement par des actions conduites sous sa propre maîtrise d'ouvrage, par le soutien financier apporté aux acteurs locaux (collectivités locales, associations) ou encore par l'assistance technique et l'information qu'il leur apporte.

➔ Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Le Département des Yvelines s'est saisi de la compétence « Espaces Naturels Sensibles » en 1994 laquelle, par le biais de la taxe d'aménagement, permet d'acquérir les espaces naturels remarquables, afin de les protéger et les aménager pour les rendre accessibles au public. A ce jour, le département des Yvelines est propriétaire de 2 850 ha d'espaces naturels sensibles, principalement boisés.

En juin 2012, il a notamment acquis une propriété aux Vaux de Cernay d'une superficie de 3,2 ha à des fins de valorisation touristique et environnementale.

La réalisation principale du Département des Yvelines en 2012 s'incarne dans la création du parc départemental paysager et récréatif du « Parc du Peuple de l'Herbe » de Carrières-sous-poissy, avec l'institution d'une zone de préemption de 113 ha au titre des Espaces Naturels Sensibles. Désigné à cette fin lauréat de la subvention européenne LIFE +, le Département a ainsi pu lancer les travaux de préfiguration du parc, et acquérir 80 % du foncier sur 113 ha.

Le Département des Yvelines a par ailleurs approuvé deux plans départementaux, l'un pédestre (+ de 1 200 km inscrits) et l'autre équestre (350 km inscrits). Le balisage des 7 boucles équestres a été achevé en 2012. A également été achevée, en partenariat avec le CODERANDO 78, la reconnaissance des tracés potentiels du futur chemin de Seine destiné à constituer un linéaire de randonnée piétons et vélos sur les deux rives du fleuve.

➔ Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Le Département des Yvelines contribue chaque année au fonctionnement et aux programmes d'actions des 2 Parcs Naturels Régionaux présents sur son territoire. En 2012, ces deux PNR ont été soutenus pour un montant de 1,4M€, correspondant à plusieurs opérations importantes ou novatrices pour la Haute Vallée de Chevreuse (restauration de sentier, élaboration d'un plan paysage et biodiversité) et pour le Vexin français (appel à projet pour des opérations d'urbanisme innovantes, lancement d'une Opération collective de modernisation de l'artisanat, des commerces et des services; accompagnement des prestataires touristiques en lien avec le développement de circulations douces).

Chiffres clés 2012

- Le Département est propriétaire de 2 850 ha d'espaces naturels sensibles (ENS) répartis sur 68 sites, dont sites d'intérêt récréatif, 37% ouverts au public, soit une vingtaine de sites majeurs ;
- 1 200 km de linéaire d'itinéraires de randonnée pédestre inscrits au plan départemental (PDIPR) ;
- 350 km de linéaire d'itinéraires de randonnée équestre ;
- 87 communes yvelinoises candidates au concours Villes et Villages Fleuris en 2012 ;

2 - L'optimisation de la gestion de l'énergie sur le territoire

La maîtrise de l'énergie constitue en un triple enjeu :

- elle conditionne la qualité de l'air que nous respirons et sans doute les évolutions du climat,
- elle peut améliorer sensiblement le pouvoir d'achat des ménages et des communes,
- elle est source de développement économique et donc d'emplois.

L'action du Département des Yvelines se traduit en particulier par des aides aux collectivités sur leurs projets de maîtrise de l'énergie, et aux particuliers pour promouvoir une meilleure gestion de l'énergie, et en diffuser les bonnes pratiques en matière d'éco-exemplarité afin d'encourager les changements de comportement.

Le Conseil général des Yvelines a ainsi adopté un programme d'aide à la performance énergétique des bâtiments publics et d'aide à la résorption des préfabriqués scolaires en 2012 pour un montant total de 358K € dans l'objectif d'optimisation de la gestion de l'énergie sur le territoire.

➔ Le Plan Climat Energie Territoriale

Le Plan Climat-Energie Territorial, outil mis en place dans le cadre du Grenelle 2, a vocation à structurer une véritable politique Energie-Climat, au sein des collectivités de plus de 50 000 habitants faisant directement écho à l'ambition départementale de faire des Yvelines un Eco-Département.

Dans un contexte de renchérissement important des prix de l'énergie, pesant notamment de plus en plus fortement sur les budgets de fonctionnement des collectivités, le Conseil général a créé le 25 novembre 2011 un dispositif de soutien aux travaux d'amélioration énergétique des bâtiments publics sur la période 2012-2014.

La première étape du Plan Climat Energie Territorial (PCET) a approuvé le lancement fin 2011 d'un bilan des émissions gaz à effet de serre réalisé en 2012, liées aux principales activités sur le territoire yvelinois d'une part, et à l'activité du Conseil général d'autre part.

➔ **Eco-département**

La diffusion de l'innovation et de l'exemplarité environnementale est également un enjeu : l'organisation d'ateliers thématiques à destination des maîtres d'ouvrages sur le territoire yvelinois a ainsi été initié en 2012, ainsi que la base de données de l'Eco Département (<http://www.yvelines.fr/projets/>), outil inédit développé en partenariat avec la direction régionale Ile-de-France de l'ADEME, lancée sur Internet en novembre 2011, présente sous forme de fiches les éco-projets les plus exemplaires et innovants réalisés dans le département, visent chacun à favoriser la reproductibilité des projets éco-exemplaires.

En 2012, quatre ateliers thématiques ont été organisés, et accueilli au total plus de 300 personnes. Associant maîtres d'ouvrages et entreprises, ces manifestations sont l'occasion de rapprocher l'offre de la demande et d'apporter des éclairages techniques, réglementaires ou financiers sur les sujets abordés.

3 - La valorisation du patrimoine hydraulique

➔ **La politique contractuelle de l'eau**

L'action du Département des Yvelines en la matière est portée historiquement par les contrats eaux signés avec les collectivités locales ou leurs émanations. Depuis 1995, 90 communes et 68 syndicats ont bénéficié dans ce cadre de 150 M€ de subventions.

Sous forme d'engagements pluriannuels entre le Département et les collectivités bénéficiaires, les contrats eau définissent et financent des programmes d'actions relatifs à la préservation, la restauration et la protection de la ressource en eau. Depuis 1995, un budget annuel moyen d'un peu plus de 9 M€ est consacré à ce dispositif d'aide et 268 contrats ont été signés jusqu'à fin 2012.

En cette matière, le Département a atteint ces dernières années un pic de consommation de crédits lié à la mise aux normes des installations dont l'achèvement progressif devra aboutir sur la définition d'une nouvelle politique de l'eau pour les années à venir.

➔ **La valorisation et l'animation de la Seine**

Le Département a également posé en 2012 les bases d'une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise (SMSO) permettant de désigner les orientations et actions prioritaires d'aménagement et de valorisation des berges de Seine :

- Etudes relatives à l'aménagement et la valorisation des berges de Seine à Chatou et au Pecq,
- Travaux relatifs à l'aménagement et la valorisation des berges de Seine à Conflans-Sainte-Honorine,
- Participation aux travaux de prolongement de la digue de Sartrouville sur la commune de Montesson,
- Participation aux études préalables, phases 1 et 2 de la passerelle de Poissy-Carières-sous-Poissy.

5 / Mieux répondre aux besoins en logement.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : 7,73 M€

Dépenses d'Investissement CA 2012 : 17,73 M€

Préoccupation importante pour les Yvelinois, le logement continue à être l'un des axes forts de l'action du Département des Yvelines, tant il détermine les conditions de vie des Yvelinois et les possibilités de développement de ses territoires.

L'offre de logements s'avère en effet globalement insuffisante, entraînant les prix dans un mouvement de hausse continue depuis 15 ans et des difficultés d'accès, notamment pour les jeunes, les plus démunis ou les ménages à revenu modeste.

Les enjeux de cette politique sont sous-tendus par :

- la stratégie d'aménagement territorial définie dans le SDADEY : polarisation du développement, relance de la construction de logements, diversification et rééquilibrage territorial
- la stratégie d'accompagnement social en matière de logement, en direction des publics les plus défavorisés.

1 - Le soutien aux communes pour renforcer l'attractivité de leur offre de logements

Depuis 2006, le Conseil général a mis en place une politique du logement innovante et fédératrice, pour conforter l'attractivité résidentielle et économique du Département.

Cette politique poursuit plusieurs objectifs complémentaires, dont le but est d'apporter des réponses en matière d'offre diversifiée de logements pour les Yvelinois:

- Relancer la construction de logement en apportant aux collectivités les moyens de se développer, au travers de contrats de développement de l'offre résidentielle (CDOR) ;
- Impulser des projets de logements en offrant aux communes une expertise sur les mécanismes et les outils du développement urbain ;
- Augmenter l'offre de logements étudiants grâce à un soutien financier aux opérations de résidences étudiantes, ainsi qu'aux résidences sociales ;
- Soutenir les opérateurs publics locaux œuvrant au développement résidentiel des Yvelines ;
- Accompagner les collectivités dans la réalisation des obligations qui leur incombent du fait du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

➔ Les Contrats Départementaux de Développement de l'Offre Résidentielle

Entre 2006 et 2013, 101 CDOR ont été conclus avec les communes et les agglomérations pour permettre la construction de 40 000 logements, soit à l'échelle des Yvelines un minimum de 6000 logements par an, dont un tiers à caractère social.

La moitié des communes ont déjà rempli leurs objectifs, ce qui a permis d'atteindre un rythme annuel de construction neuve de 6200 logements par an, contre à peine 4000 au début des années 2000. On observe même une pointe de 7600 nouveaux logements en 2011. 36 % des logements sont à caractère social et 75% sont construits au cœur des grandes villes du département, au plus près des gares et centres urbains.

➔ Le développement de l'offre de logement en direction des étudiants, des jeunes actifs et des gens du voyage

Le Conseil général des Yvelines soutient les communes qui réalisent des logements en résidences, résidences sociales et logements étudiants.

En 2012, deux nouvelles résidences étudiantes, soit 191 places ont été livrées à Maisons-Laffitte et à Buc avec le soutien financier du Conseil général (2,28M€). Deux nouveaux projets ont été par ailleurs engagés à Maurepas et Guyancourt (330 places - 825 000 €). Deux résidences sociales pour jeunes actifs (286 places) ont également été financées à Viroflay et Montigny-le-Bretonneux (715 000 €).

Les collectivités locales, communes et intercommunalités, ont des obligations en matière de création d'aires pour les gens du voyage, définies dans un schéma élaboré par l'Etat. Le Département les accompagne dans leurs obligations : en 2012, 4 nouvelles aires d'accueil ont été livrées avec le concours financier du Département (168 000 €): 20 places à Beynes, 21 places à Maurepas, 15 places à Aubergenville et 10 places à Gargenville.

➔ **Le soutien aux acteurs locaux et départementaux du logement**

Pour mettre en œuvre la politique de développement équilibré et garantir l'attractivité du département des Yvelines, le Conseil général s'est doté d'un établissement public foncier en 2006, l'EPFY (Etablissement Public Foncier des Yvelines). Il s'agit d'un outil opérationnel au service des collectivités pour faciliter l'émergence de nouveaux projets urbains, par une action sur le foncier et sur l'élaboration d'opérations de logement.

En 2012, 23 nouvelles conventions ont été signées représentant un engagement de 60 M€ pour permettre la construction à moyen terme de 6 500 nouveaux logements.

En 2012, l'EPFY a fait l'acquisition de 125 terrains qui permettront de construire 1 500 nouveaux logements.

Un 6ème programme sur les 7 opérations lauréates de l'appel à projet « habitat urbain innovant » a été livrée à Buchelay, soit un bail à construction de 60 logements locatifs sociaux diversifiés, par l'OPIEVOY (350 000€). Le 7ème et dernier programme a par ailleurs été engagé par I3F pour un projet de 28 logements en locatif social à Viroflay (95 K€).

Le Département des yvelines propose également depuis 2011 un dispositif gratuit proposé aux collectivités ayant pour but de les aider à identifier les points de blocages dans la mise en œuvre d'un projet de développement, et de proposer des solutions pour les dépasser. Cette expertise est mise en œuvre par la Société d'Economie Mixte « Yvelines Aménagement ». En 2012, 5 missions ont été menées, dont 3 dans le cadre d'un partenariat avec l'EPFY, permettant la poursuite opérationnelle de projets visant la réalisation à terme de près de 300 logements.

2 - Le conseil et l'information aux Yvelinois en matière de logement

En matière de conseil et d'information des Yvelinois dans le domaine du logement, le Département des Yvelines a maintenu en 2012 son soutien financier au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) et à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 78), association créée en 2006 à l'initiative du Département, afin d'orienter et de conseiller les particuliers dans leurs projets immobiliers : acquisitions, travaux, rapports locatifs, questions juridiques, financières, architecturales.

3 - L'accompagnement des Yvelinois les plus fragiles pour un logement décent

➔ Le programme « Habiter mieux »

Le département des Yvelines a participé au programme 2010-2017 « Habiter Mieux » développé par l'ANAH qui vise à lutter contre la précarité énergétique et dont la mise en place dans les Yvelines établit une synergie avec la politique de soutien aux filières de l'éco-construction et des éco-matériaux. Aussi en 2012, 170 projets de travaux ont été financés, permettant aux Yvelinois concernés de réaliser un gain énergétique moyen de 42% par rapport à leur situation initiale.

➔ Le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)

Le 7^{ème} Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), signé le 25 janvier 2012, est mis en œuvre pour la période 201-2014, conjointement par l'Etat et le Département, en collaboration avec les différents partenaires associatifs et institutionnels. Il consiste à rassembler au sein d'un même document, les actions visant à faciliter l'accès de tous à un logement décent et indépendant.

L'année 2012 a permis la mise en œuvre de plusieurs actions, et notamment :

- Le démarrage d'une Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) expérimentale sur le territoire Seine et Mauldre en juin 2012, relative à la résorption de l'habitat indigne ;
- L'élaboration d'une nouvelle charte des expulsions locatives en lien avec la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement d'Ile de France (DRIHL) et les partenaires signataires, ainsi qu'une évaluation des Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions d'arrondissement (CCAPEX) avec un objectif de convergence des pratiques sur les territoires, dans le but de répondre à l'objectif de meilleure prévention des expulsions.

➔ Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le FSL autorise l'accès ou le maintien à un logement décent des familles qui présentent des difficultés en raison de leurs conditions d'existence et/ou de leurs faibles revenus.

La participation du Département au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) s'élève en 2012 à 4,2 M€, soit 77,4% du budget total.

5 905 aides individuelles ont été accordées en 2012 à 4 894 ménages yvelinois, dont près de la moitié concernaient l'accès ou le maintien dans le logement. Les autres aides correspondent à des aides aux impayés d'énergie, eau et téléphone et les provisions de dépenses pour les mises en jeu de garantie.

Concernant les aides aux associations au titre du FSL, le budget de 2012 s'est élevé à 1,57 M€ pour la mise en œuvre des mesures d'accompagnement sociales liées au logement.

L'année 2012 a également été consacrée à l'évaluation globale de la politique logement des personnes les plus démunies afin de mieux les identifier et de mieux connaître leurs besoins. Ce travail débouchera en 2013 sur la mise en œuvre d'un nouveau règlement intérieur du FSL dont les grands axes d'évolution porteront sur les modalités d'octroi des aides financières individuelles et l'accompagnement social pour l'accès et le maintien dans le logement.

4 - L'accompagnement des Yvelinois en situation de perte d'autonomie dans l'adaptation de leur habitat

La politique yvelinoise en la matière doit encore être amplifiée, s'agissant là souvent d'une condition essentielle pour le maintien à domicile des personnes concernées, en les aidant à rendre leur logement adapté à leurs besoins, c'est-à-dire accessible à leur handicap.

Pour ce faire, le PACT Yvelines sous convention avec le Conseil général, réalise des diagnostics chez les personnes âgées, sur leur demande ou celle des Coordinations Gériatriques Locales (CGL), et des personnes handicapées sur la demande des Coordinations Handicap Locales (CHL) afin d'adapter les logements aux problématiques de dépendance ou handicap repérées et réalise le dossier de financement.

En 2012, 328 diagnostics logements ont été réalisés pour des personnes âgées et 197 pour des personnes handicapées, et ont abouti à 134 financements pour des personnes âgées et 135 pour des personnes handicapées.

6 / Conforter l'attractivité économique durable des Yvelines.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **1,61 M€**

Dépenses d'Investissement CA 2012 : **10,50 M€**

Le développement économique est la première des politiques yvelinoises source d'emplois et de richesse. La détermination du Département des Yvelines en la matière conditionne l'équilibre du tissu social yvelinois ainsi que ses ressources qui rendent possibles les actions départementales.

Le nouveau panier fiscal (ancienne taxe professionnelle) qui est principalement alimenté par la valeur ajoutée des entreprises installées dans le département représente ainsi 25% des ressources totales. Il faut donc agir constamment pour conforter le développement du tissu économique et son renouvellement, ceci dans un contexte d'évolutions technologiques toujours plus rapides et de répartition des activités à l'échelle mondiale en profonde évolution.

1 - Le soutien à la filière automobile

Chiffres clés 2012

- 45 % des emplois automobiles de l'Ile-de-France (1/3 de l'emploi industriel des Yvelines) ;
- 150 entreprises travaillent pour le secteur automobile, générant quelque 45 000 emplois sur le territoire ;
- Le département est le 1^{er} département de France en matière de dépôt de brevets automobiles.

Territoire historique de l'industrie automobile française, le département des Yvelines a intensifié ces dernières années son engagement dans ce secteur.

En votant en 2009 un plan d'appui sans précédent de plus de 220 millions d'euros à la filière automobile pour la formation, la recherche et le développement, le Conseil général s'est engagé pour le véhicule éco-intelligent et la mobilité durable.

Cela s'est notamment traduit en 2012 par :

- un soutien à l'innovation des petites entreprises, et notamment 3 PME automobiles accompagnées par le Département des Yvelines au salon de l'automobile de Genève afin d'y exposer leurs véhicules électriques innovants, financés en partie par le Département ;
- un soutien aux pôles de compétitivité, notamment Advancity (646 K€) et Systematic (1,43 M€),
- l'accompagnement à la création du cluster VeDeCoM à Versailles, labellisé en 2012 « Institut d'excellence sur les énergies décarbonées » par l'État ;
- La sélection des lauréats de l'appel à projets « Véhicule Intelligent-Ville du Futur », rassemblant 11 partenaires (1 groupe, 8 PME, 2 laboratoires publiques), en leur dédiant un budget de 3M€ ;
- Lancée en mars 2011, l'expérimentation de véhicules électriques en Vallée de Seine (SAVE) s'est poursuivie jusqu'en décembre 2012.

2 – Le soutien à la R&D

Chiffres clés 2012

- En 2010, les effectifs R&D atteignent 23 052 personnes dont 14 835 chercheurs, chiffre est en augmentation constante.
- Les Yvelines représentent 12 % de la DIRD francilienne (Dépense Intérieure de Recherche et Développement) et 19 % des chercheurs de la région.
- Les Yvelines sont le 3^{ème} département d'Ile de France en nombre de dépôts de brevet ;

Les Yvelines concentrent un tiers de la R&D privée d'Ile-de-France. Cette concentration s'explique par la présence de nombreux centres de recherche de grands groupes des filières automobile, aéronautique, aérospatiale et défense qui investissent massivement dans les technologies de demain.

L'attractivité du territoire et l'implantation d'entreprises sur le département est un engagement du Conseil général. Dans le cadre de sa politique de développement économique, le Conseil général a versé, entre 2006 et 2012, plus de 54 M€ d'aides aux entreprises et aux laboratoires publics, directement ou via les pôles de compétitivités en vue de promouvoir l'essor de projets hautement innovants, apportant une forte valeur ajoutée au territoire yvelinois.

➔ **L'aide aux entreprises au titre de la R&D :**

En 2012, 3 M€ ont été votés pour financer les 4 projets lauréats de l'appel à projets « Véhicule Intelligent-Ville du Futur » rassemblant 11 partenaires (1 groupe, 8 PME, 2 laboratoires publiques)

Les projets de 2 PME ont été soutenus sous forme d'avances remboursables : IMC, opérateur de téléphonie mobile à l'international pour 174 K€ et Nanomakers, fabricant de nano-poudres, qui a implanté son site industriel sur l'ancien site de Continental à Rambouillet, pour 510 K€.

➔ **Le soutien aux pôles de compétitivité**

Comme chaque année depuis 2005, les pôles de compétitivité ont donné lieu, en 2012, à deux appels à projets. Les projets de recherche collaboratifs sélectionnés ont conduit le Département à apporter son soutien financier à 4 grands groupes (Bertin Technologies, Valeo, Egis, Freyssinet), 5 PME (Digital Product Simulation, Eurodecision, Oppida, Controlsys, Axtrid) et un centre de recherche (UVSQ), pour respectivement 1,34 M€, 1,38 M€ et 163 K€.

Les 2 principaux pôles bénéficiaires sont Systematic pour 1,43 M€ et Advancity pour 646 K€. Le montant total de l'aide départementale aux pôles de compétitivité pour 2012 s'élève à 2,88€.

➔ **Le soutien à la filière Eco-Construction**

Les Yvelines ont engagé des moyens importants pour faire rapidement partie des leaders dans le domaine de l'éco construction, en soutenant tout particulièrement le territoire Seine Aval qui fait du « bâtiment durable » une filière prioritaire de développement économique. Le Protocole de l'OIN affiche des objectifs résolument ambitieux et pour lesquels la filière bois construction est directement concernée (construction de 2500 logements par an).

Pour atteindre ces objectifs, le territoire Seine Aval et la CA2RS ont mis en place des projets structurants permettant de sensibiliser, de former, accompagner, accueillir tout type de porteurs de projets en éco construction. Parmi les actions les plus notables, on peut relever :

- la création d'un « Eco Pôle » : parc d'activités de 250 ha dont 50 ha exclusivement dédiés aux nouvelles éco-activités industrielles et artisanales ;

- la création de la « Fabrique 21 » : offre immobilière (8 100m²) unique en Ile- de-France spécialisée dans l'accueil d'activités liées à l'éco construction et offrant des services spécifiques en bois construction.

En juillet 2012, le Département a lancé le premier appel à projets dédiée à la filière éco-construction, sur le thème : « le bois : avenir de la construction et de la réhabilitation des bâtiments » avec un fonds dédié de 1,5 M€, en visant comme objectifs :

- d'améliorer la compétitivité des entreprises locales et favoriser la diversification - densification de l'offre BTP en permettant à des entreprises de la filière bois de venir s'implanter sur le territoire et ainsi compléter le réseau constitué par des grands groupes tels qu'Italcimenti - Ciments Calcia, Lafarge, Terreal, ETDE, Bouygues Construction ;
- donner des réponses économiquement accessibles, fiables et reproductibles à base de bois à destination des maîtres d'ouvrages et prescripteurs du bâtiment, et encourager ainsi le développement du marché ;
- valoriser le bois et encourager la collaboration inter filière bâtiment ;
- continuer à soutenir les initiatives territoriales ;
- créer à terme des emplois dans la filière concernée.

3 - Le soutien aux PME

Le Conseil Général finance les projets de requalification des zones d'activités économiques qui s'inscrivent dans une stratégie de développement économique territorial et dans une dynamique de coopération et de service auprès des entreprises. Il favorise l'installation des entreprises sur l'ensemble du territoire des Yvelines en développant un parcours immobilier complet et attractif.

Chiffres clés 2012

- Avec 4,6 millions de m² utiles estimés au 31 décembre 2009, les Yvelines concentrent près de 10% du parc de bureaux en Île-de-France ;
- Le département compte 22 structures d'accueil pour les jeunes entreprises : 7 hôtels d'entreprise, 3 pépinières et 12 structures mixtes (pépinières et hôtels d'entreprises) ;
- Au 1er janvier 2011, le Département compte 70 074 entreprises et 79 882 établissements ;
- En 2011, les Yvelines ont recensé 11 807 créations d'entreprises pour 963 défaillances.

Le dispositif a permis en 2012 de voir l'achèvement des travaux des 3 pépinières à Carrières-sous-Poissy, Versailles et Mantes.

Le Département des Yvelines vise également à favoriser l'implantation et le développement des PME et à maintenir l'attractivité des communes rurales par le maintien et le développement des commerces de proximité et des activités.

C'est pourquoi il apporte son soutien aux PME yvelinoises, ayant un projet d'investissement leur permettant la création d'un nouvel établissement ou la diversification de leur activité de production. Dans ce cadre, 12 sociétés ont été soutenues en 2012 pour un montant global d'aide de 364 K€. Ces entreprises se sont engagées à créer au total 24 emplois d'ici fin 2013.

➔ **Le dispositif Yvelines Entreprises Numériques (YEN)**

Le Conseil général aide les micro, petites et moyennes entreprises yvelinoises à développer des usages et des services innovants grâce aux technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de leur permettre d'améliorer leur compétitivité.

La Chambre de Commerce et d'Industrie Versailles Yvelines assure la sélection et l'accompagnement des projets soumis au vote de l'Assemblée départementale.

Les principaux projets financés sont : le travail collaboratif, les relations clients-fournisseurs et le commerce électronique, la mobilité et le télétravail, la dématérialisation, la gestion électronique des documents (GED), la sécurisation des systèmes d'information.

En 2012 le dispositif Yvelines Entreprises Numériques (YEN) a permis d'aider 105 PME/ TPE à faire évoluer leur système d'information.

Par ailleurs, des aides numériques aux collectivités ont permis de cofinancer 14 projets de création/ refonte de sites web et 4 projets de mise en place d'Espaces Publics Numériques.

4 – Le soutien aux commerces yvelinois

➔ **L'aide au maintien de commerces multiservices en milieu rural**

En 2012, le Département a voté une aide de 90 000 € pour la création d'un commerce multiservices dans la commune de Richebourg.

➔ **Les contrats centre-ville**

Les communes situées sur le territoire à dominante urbaine, les pôles structurants et d'appui du territoire à dominante rurale tels que fixés par le SDADEY peuvent négocier un contrat centre-ville. Il s'agit d'un engagement réciproque du Département et d'une commune, sur 3 ans, en vue de réaliser des actions visant à conforter l'attractivité du centre-ville et faciliter l'accès à ses commerces, équipements et services. Le Département finance des travaux d'investissement sur le domaine public (aménagement espaces publics, signalétique, stationnement) à hauteur de 30 à 35% du montant des travaux plafonné à 750 K€. En 2012, le contrat centre-ville d'Andrésey a été adopté, portant sur l'aménagement des espaces publics situés le long de la Seine.

5 - L'appui à l'agriculture yvelinoise

Ce secteur d'activité économique est source d'emploi mais participe aussi à l'aménagement du territoire yvelinois et à la qualité de l'environnement.

C'est pourquoi le Département des Yvelines a décidé de le soutenir en lien avec les institutions qui le représentent, en contribuant à l'organisation de circuits courts en matière de denrées alimentaires pour les collèges notamment, et en favorisant le développement de la production d'énergie à partir de la biomasse qui présente le double intérêt de préserver l'environnement et de compléter les revenus des agriculteurs.

Chiffres clés 2012

- 96 000ha de surface agricole soit 40% de la superficie totale du territoire yvelinois ;
- 948 exploitations agricoles ;

➔ **Le soutien à l'investissement des exploitations agricoles**

Ainsi, en 2012 trois appels à projets ont permis de subventionner 31 projets pour un montant global de 148 185 €, dans le cadre d'un soutien à l'investissement des exploitations agricoles ayant pour but :

- la préservation de la qualité de l'environnement,
- la diversification et valorisation des productions régionales,
- la modernisation des exploitations spécialisées (arboriculture, maraîchage, horticulture, pépinières),
- la valorisation du patrimoine bâti agricole.

➔ **L'aide à l'implantation de cultures environnementales**

Le Département soutient les agriculteurs volontaires à mettre en place la protection intégrée de la culture du blé, dont l'objectif est de limiter les traitements chimiques sur la culture. Ce sont 53 agriculteurs qui ont participé à ce dispositif sur une surface de 1 383 ha et un montant d'aide de 83 K€.

A côté de ces deux grands axes d'action, le Département se veut aux côtés des agriculteurs en intervenant :

- sur l'aval de la filière agricole (financement à hauteur de 10 000 € d'une étude sur l'approvisionnement en produits bio locaux de la restauration collective) ;
- auprès des organismes qui accompagnent les agriculteurs : Chambre d'Agriculture, Maison de l'Élevage.

6 - Le renforcement de l'activité touristique

Les Yvelines, écrin naturel aux portes de Paris, possèdent un potentiel touristique fort.

Nous devons en faire un atout, toujours dans cette volonté d'attractivité et de développement du département, car il est porteur d'activité économique et d'emploi.

A la suite d'une étude lancée par le Conseil Général fin 2011, afin de déterminer la véritable place du tourisme dans le département, une stratégie d'attractivité du territoire a été définie visant à : valoriser le département des Yvelines comme cadre de vie des habitants, comme cadre de loisirs des franciliens, et comme cadre de vie de séjours des franciliens et des étrangers qui ont déjà visité l'Île-de-France plusieurs fois. La préparation de cette nouvelle stratégie d'attractivité a commencé en juin 2012 pour une mise en place effective début 2013.

➔ **Le développement de la communication**

En 2012, Yvelines Tourisme a commencé l'année avec une campagne de recrutement de fans via des Facebook Ads afin de faire connaître la nouvelle page Fan « Escapades et bons plans dans les Yvelines » et normaliser la présence d'Yvelines Tourisme sur Facebook.

• *Une édition pratique recensant l'essentiel de l'offre*

Yvelines Tourisme a édité une nouvelle version de la carte touristique du département, proposant un format pocket plus en adéquation avec les nouveaux comportements des visiteurs.

• *Les réseaux sociaux*

La Page Fan « Yvelines plein d'idées de sorties » et le profil d' « Alice des Yvelines » ont été regroupés sur une même page « Escapades et Bons plans dans les Yvelines » avec une nouvelle page « Bienvenue » et une nouvelle identité visuelle.

➔ La sauvegarde des richesses naturelles

Les Yvelines constituent un département privilégié en termes de patrimoine naturel, un atout pour les habitants qui disposent d'un cadre de vie propice à la découverte de milieux préservés et à la pratique de loisirs de pleine nature. Plusieurs opérations ont consisté à valoriser des actions concrètes en faveur de l'environnement telle que la distinction « *Eco-Défis* pour les professionnels du tourisme et des loisirs » valorisant leurs actions concrètes en faveur de l'environnement ou encore la *Marque Accueil Vélo* visant à créer une offre homogène et identifiable de services adaptés aux touristes à vélo.

➔ Le développement d'une offre d'hébergement chez l'habitant de qualité

Chiffres clés 2012

- 110 gîtes/location ;
- 43 chambres d'hôtes ;

Avec 153 hébergements Clévacances-Yvelines s'est imposé en dix ans comme un des principaux labels de locations touristiques des Yvelines. 2012 est une année record pour Clévacances-Yvelines avec 24 hébergements labellisés, résultat d'une fidélisation grandissante des porteurs de projet et d'une notoriété certaine du Label qui se développe sur le Département.

7 / Accompagner le retour à l'emploi des Yvelinois.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **100,50 M€**

Dépenses d'Investissement CA 2012 : **15 K€**

La puissance, le caractère diversifié et le renouvellement constant du tissu économique yvelinois constituent des atouts majeurs pour le retour à l'emploi des Yvelinois qui en sont momentanément privés. De même, la proximité des pôles d'emplois puissants au cœur de la métropole parisienne conforte encore les possibilités d'actions.

Le Département des Yvelines, dans son rôle de chef de file de la politique d'insertion, a la responsabilité de la définition des orientations stratégiques et de coordination des interventions en direction des bénéficiaires du RSA, tenant compte des compétences, des priorités de chaque acteur et des projets mis en œuvre. Afin de favoriser la construction de solutions collectives pour les bénéficiaires du RSA, le Conseil général des Yvelines a associé, dans le cadre du pacte territorial d'insertion adopté en décembre 2012, ses partenaires à la définition et à la mise en œuvre de la politique d'insertion départementale au service d'une ambition commune : le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA.

1 - Assurer le versement du RSA aux Yvelinois

Le budget consacré par le Département des Yvelines à l'allocation RSA s'est élevée à 92,3 M€ en 2012, en progression de 2% par rapport à 2011 (90,4 M€).

Après une forte progression entre juin 2009 et décembre 2010, l'évolution du nombre de foyers allocataires du RSA socle, ou socle et activité, dans les Yvelines, connaît une croissance contenue avec une progression plus faible que la moyenne francilienne entre décembre 2011 et juin 2012 (le nombre d'allocataires s'établit à 21 980 personnes à la mi-novembre 2012, soit une progression de 0,8% par rapport à fin 2011). La progression est cependant plus forte au 2ème semestre 2012.

La convention de gestion relative au service de l'allocation et à son contrôle a été renouvelée avec chacun des organismes payeurs (Caisse des Allocations Familiales et Mutuelle Sociale Agricole). Son application fait l'objet d'un suivi partenarial régulier lors de réunions techniques destinées à veiller à la bonne application des délégations de compétence entre le Département et les organismes payeurs, ainsi qu'une meilleure articulation.

Chiffres clés 2012

- Nombre d'allocataires du RSA sur les Yvelines : 22 396 foyers allocataires soumis à droits et devoirs, donc relevant d'un accompagnement par les services sociaux du Département soit xxx bénéficiaires ;
- Montant des allocations versées en 2012 : 93 M€ ;
- Nombre d'allocataires payés entre décembre 2011 et décembre 2012 : + 3,5 % ;
- Les allocataires payés représentent 2,1% de la population yvelinoise ;
- Une baisse de plus de 26% des saisies des allocataires et des recours gracieux a été observée ;
- 106 équipes pluridisciplinaires ont été organisées dans l'ensemble du département pour le traitement des réductions de 1 383 dossiers et pour la suspension d'allocation de 790 dossiers.

2 - Etablir un bilan de la situation sociale et professionnelle des bénéficiaires

Eléments de contexte

- Au 31 décembre 2012, **22 396** foyers allocataires relèvent de la compétence du département en décembre 2012, soit plus de 35 000 yvelinois ;
- 57% des bénéficiaires du RSA ont signé un contrat d'engagements réciproques avec leur référent unique du Conseil général, d'un organisme délégataire ou de Pôle emploi.

Cette étape est cruciale car elle détermine la qualité d'accompagnement et, par conséquent, les chances de sorties du dispositif pour un retour à l'autonomie. L'objectif pour le Département des Yvelines consiste à amorcer dans les meilleures conditions l'accompagnement des bénéficiaires du RSA dont il a la charge (bénéficiaires du RSA socle soumis à droit et devoir). Cela passe par une phase de diagnostic de la personne, qui permet ensuite de déterminer son orientation vers un référent unique chargé de son accompagnement et se concrétise par la signature d'un contrat d'engagement réciproque entre le bénéficiaire du RSA et son référent unique.

L'année 2012 a été marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle prestation de pré diagnostic d'employabilité.

Cette prestation concerne des bénéficiaires du RSA accompagnés par un référent unique (Conseil général ou organisme délégataire) et doit permettre, à travers un entretien en binôme réalisé par le référent unique et le consultant de l'organisme externe ADECCO, de mesurer le niveau d'employabilité de la personne et de construire les étapes d'un parcours d'insertion individualisé. Cette prestation a fait l'objet d'une expérimentation au cours du dernier trimestre 2011) et a été généralisée en 2012.

3 - Accompagner les bRSA dans leur parcours d'insertion

A l'issue de la phase d'orientation et suite à la signature d'un contrat d'engagement, les bénéficiaires du RSA yvelinois peuvent bénéficier d'actions d'accompagnement spécifiques, favorisant un retour plus rapide à l'emploi. Les actions financées dans ce cadre couvrent toutes les problématiques rencontrées par les personnes lors de l'accompagnement socioprofessionnel : problèmes de santé, d'isolement, accompagnement individualisé intensif et mise en situation de travail au travers de postes de travail en insertion (chantiers d'insertion, entreprises d'insertion).

Aussi le Département des Yvelines a continué à financer en 2012 :

- Deux actions territorialisées d'accompagnement socioprofessionnel ayant accompagnées 576 bénéficiaires du RSA ;
- Un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ayant accompagné 86 bénéficiaires du RSA ;
- Quatre espaces d'insertion, première étape dite de remobilisation vers un parcours vers l'emploi, ayant accompagnés 450 bénéficiaires du RSA ;
- Quatorze Ateliers et Chantiers d'Insertion (IAE) ayant accompagnés 293 bénéficiaires du RSA recrutés en contrat aidé ;
- Trois entreprises d'insertion ayant embauché 36 bénéficiaires du RSA ;
- Dix Associations Intermédiaires (AI) ayant accompagné 234 bénéficiaires du RSA ;
- Six CCAS pour l'accompagnement en tant que référent unique de 950 bénéficiaires du RSA ;
- Six prestataires pour l'accompagnement social de 1 170 bénéficiaires du RSA ;
- Un prestataire pour l'accompagnement santé de 250 bénéficiaires du RSA.

4 - Développer l'accès à l'emploi et à la création d'entreprises

Le Conseil général est fortement mobilisé pour développer les passerelles vers l'emploi et s'appuie comme tremplin sur les contrats aidés en entreprises, collectivités ou associations. La situation économique actuelle impose à la collectivité cet effort de replacer les bénéficiaires du RSA dont le profil s'y prête. A cette fin des chargés de mission prospectent des contrats dans chacun des neuf territoires d'action sociale.

Sur l'année 2012 :

- 109 CIE ont été signés par des bénéficiaires du RSA avec 66 entreprises, dont 67 % en CDI ;
- 268 bénéficiaires du RSA en projet de création d'entreprises ont été reçus, informés et accompagnés dans leur projet par BGE 78 et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Yvelines (CMAY), et 30 d'entre eux ont été financés par les deux opérateurs ADIE et Yvelines Actives ;
- 769 bénéficiaires RSA ont bénéficié d'un CAE, dont 33% au sein d'un chantier d'insertion, 30% au sein d'une association, 25% au sein d'une collectivité, 3% au sein des collèges yvelinois, et 7,5% au sein des services du Conseil général.
- 295 salariés ont bénéficié d'un accompagnement par le FLES 78, dans le cadre des missions de six mois au sein des services du Conseil général, au sein d'associations ou dans des collectivités locales et intercommunales.
- 92 salariés Agent Territoriaux des Collèges ont été accompagnés par le FLES 78 dans le cadre du marché qui leur est dédié.

Les résultats 2012

- 67 % de retour à l'emploi durable dans le secteur marchand.
- 31 % des bénéficiaires du RSA accompagnés dans leur projet de création d'entreprise ont créé ou consolidé leur activité ou sont retournés en emploi.
- 48% de sorties en emploi pour le secteur non marchand (hors collèges) et 32% de sorties en emploi durable.
- 1 733 personnes bénéficiaires du RSA ont accédé à une action d'accompagnement socioprofessionnel hors création d'entreprise.
- Le retour ou l'accès à l'emploi ou la formation en Chantiers d'Insertion est de 47% (dont 19% en emploi durable).

La Filière Service à la Personne et médico-sociale

L'Assemblée Départementale a adopté le 26 septembre 2012 un accord-cadre avec la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA), AMADOM et le CIMAP, conclu pour la période 2012-2014, afin de moderniser et de professionnaliser les services d'aide à la personne.

La signature de cette convention permet à la fois un retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA par un parcours diplômant et le renforcement de la politique de maintien à domicile des personnes âgées dépendantes.

Pour le Conseil général des Yvelines, la filière d'aide à domicile est source d'emplois. Ainsi entre 2009 et 2011, ce sont 418 bénéficiaires du RSA qui ont été formés pour ces emplois. Pour la période 2012 à 2014, cette convention permettra de former 630 bénéficiaires du RSA, en leur proposant de réelles formations diplômantes.

Cette démarche s'inscrit dans la politique du Conseil général de lutte contre la dépendance des personnes âgées, qui vise à financer des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. Ainsi en 2013, seront créées 272 places d'EHPAD ainsi que 84 places de lieux de vie en maison d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), assorties de 500 équivalents temps-plein (ETP) supplémentaires.

Le coût global des plates-formes s'élève à 5,2M € (dont 2,4M€ du Conseil général) pour 2012 à 2014.

8 / Assurer la promotion et le rayonnement des Yvelines.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **4,06 M€**
Dépenses d'Investissement CA 2012 : **67,89 K€**

→ Un évènementiel départemental attractif

• « *Les Yvelines font leur cinéma* » : Le Département a organisé en août et septembre 2012, dans 27 communes du département, des séances en plein air de projection de films tous publics. Cette manifestation a été l'occasion de rappeler le rôle du Département.

Chiffres clés 2012 « Les Yvelines font leur cinéma »

- 5 200 Yvelinois ont participé aux séances en plein air ;
- Evaluation de la campagne d'affichage à 15 millions de contacts ;

• *Le Paris-Nice* : Le Département est partenaire de la course cycliste Paris-Nice dont le prologue et la première étape se disputent chaque année dans le département. Cette course est également l'occasion de mieux faire connaître aux Yvelinois les actions départementales mises en place en lien avec le vélo, notamment à travers la création de pistes cyclables. Il s'agit également de valoriser un cadre de vie attractif aux portes de Paris.

• *Le Salon international de l'Automobile de Genève* : le Département poursuit une politique de soutien à la filière automobile. Afin de la valoriser et de la promouvoir, un plan de communication global a été mis en place. Son point d'orgue est la présence du Conseil général à Genève SIAG, en mars, permettant ainsi aux Yvelines de confirmer leur place de 1^{er} département automobile de France.

• *Le soutien aux Directions pour la promotion de leur évènementiel* : Le Département des Yvelines a poursuivi en 2012 son action de mise en valeur du spectacle vivant en organisant ou en co-organisant des évènements. La Direction de la communication a ainsi accompagné la promotion des manifestations suivantes : Antigel, Balades en Yvelines, Gourmandises musicales et les expositions du musée départemental Maurice Denis. Le cadre de vie et l'attractivité du territoire ont aussi été valorisés par l'intermédiaire d'évènements qui eux aussi ont bénéficiés d'une communication propre (Rendez-vous nature, paroles de jardiniers, ...)

→ Le renforcement de l'identité visuelle du Département pour mieux identifier le rôle du Conseil général

Une nouvelle charte graphique a été mise en place en 2012 : document de référence qui définit les règles d'utilisation du logo, des couleurs et des polices de caractère, cette charte permet d'unifier tous les documents émanant du Conseil général et facilite leur reconnaissance par les Yvelinois.

L'application de cette charte graphique s'est notamment concrétisée en 2012 par l'équipement de panneaux spécifiques des 115 collèges yvelinois, permettant de rappeler aux collégiens et leurs parents que la gestion des collèges relève d'une compétence départementale.

La charte générale a également prévu une déclinaison pour le marquage des véhicules du Département., et tout comme pour le reste de la signalétique, les panneaux de chantier du Conseil général sont désormais adaptés à la nouvelle charte graphique, permettant ainsi une identification rapide des travaux initiés par le Département. Cette charte permet ainsi de renforcer l'identité visuelle du Département des Yvelines.

Agir

pour la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles

L'objectif central de la stratégie de solidarité départementale est de permettre à tous les yvelinois rencontrant des difficultés sociales, physiques ou médicales sur le territoire de s'engager sur la voie d'une plus grande autonomie. Cette dynamique de développement social prolonge et donne du sens à la mission de base du Département qui porte sur l'attribution de prestations et sur l'organisation et le contrôle des services sociaux et médico-sociaux à rendre aux populations.

Les politiques sociales départementales dans les Yvelines sont construites sur la base de quatre principes :

- 1) La proximité tout d'abord, qui se traduit par la territorialisation des services sociaux sur tout le territoire départemental, associée à une professionnalisation forte des équipes sur le terrain (territoires d'action sociale mais aussi coordinations gérontologiques et handicap locales) ;
- 2) La priorité donnée à la prévention ensuite, que ce soit en matière de santé ou d'actions conduites en direction des familles ou des jeunes, intégrant la préoccupation constante d'identification et de traitement des informations préoccupantes relatives à la maltraitance des publics fragiles ;
- 3) La volonté de travailler en lien étroit avec les acteurs locaux (collectivités et associations) dans le cadre de contrats de territoire établis sur la base de diagnostics locaux approfondis avec tous les partenaires. Pour un meilleur impact, cette démarche de contractualisation globale doit encore être étendue aux partenaires non strictement sociaux, comme les partenaires des secteurs sportifs, culturels et « jeunesse ».
- 4) Enfin, priorité donnée au maintien à domicile des populations fragiles, et notamment des personnes âgées et handicapées, le placement en établissement n'intervenant qu'en dernier recours.



Agir

pour la solidarité envers les Yvelinois les plus fragiles

Il s'agit pour le Département d'anticiper les situations d'exclusion sociale en favorisant une approche intégrée, c'est-à-dire transversale aux politiques sociale, et territorialisée. Cette volonté a conduit le Département à s'inscrire depuis 2008 dans une logique de territorialisation de l'action sociale afin de faciliter l'accès de tous aux droits.

Le Département des Yvelines a identifié, pour l'année 2012, sept orientations stratégiques afin de mettre en œuvre sa stratégie de solidarité envers les Yvelinois les plus en difficultés :

- 1 / Privilégier la proximité, améliorer l'accès des Yvelinois aux services et prestations du Conseil Général et de ses partenaires
- 2 / Faciliter l'autonomie des personnes âgées
- 3 / Renforcer l'autonomie des personnes handicapées
- 4 / Accompagner les familles yvelinoises rencontrant des difficultés au quotidien
- 5 / Apporter une aide aux enfants et aux adolescents confrontés à des difficultés familiales
- 6 / Contribuer à l'amélioration de la santé des familles yvelinoises
- 7 / Aider au développement et soutenir la dynamique yvelinoise de solidarité



1 / Privilégier la proximité, améliorer l'accès des Yvelinois aux services et prestations du CG et de ses partenaires.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **13,58 M€**

Dépenses d'Investissement CA 2012 : **425,10 K€**

Depuis 2008, le Département des Yvelines a affiché une volonté d'apporter une réponse rapide et efficace aux attentes des habitants en privilégiant la proximité. De ce fait, les Yvelines proposent plusieurs lieux d'accueil :

- 9 territoires d'action sociale (TAS), eux-mêmes divisés en 38 secteurs, qui assument quotidiennement des missions en faveur de la population yvelinoise (accès aux droits, promotion des actions d'éducation et de santé pour la famille et l'enfant, promotion des actions de prévention et de protection de l'enfance, et lutte contre la précarité et les exclusions, en favorisant l'insertion des jeunes et des familles.
- 9 Coordinations Gérontologiques Locales (CGL) et 9 Coordinations du Handicap Locales (CHL), couvrant le même périmètre que les TAS, et qui ont pour rôle l'accueil, l'information, l'orientation des PA/PH et de leur famille, la mise en place et le suivi des plans d'accompagnement individuels des PA vivant a domicile, la lutte contre l'isolement, le repérage des personnes vulnérables, la prévention et le traitement des situations de maltraitance.
- 77 sites où sont assurées plus de 120 activités de protection maternelle, infantile, et de planification familiale, répartis sur tout le territoire, assurant les missions de promotion de la santé, de prévention auprès des jeunes et de leur famille, ainsi que le suivi de la femme enceinte et du bon développement de l'enfant de sa naissance a ses 6 ans.

Ces réseaux territoriaux vont être amenés à évoluer vers une plus grande mutualisation entre ces trois réseaux qui coexistent mais qui gagneraient à se rapprocher, afin de dégager des économies d'échelle et vers un renforcement de la visibilité du Département sur les territoires.

Dans ce sens, l'année 2012 a été marquée par le regroupement sur un seul et unique site de CGL et CHL avec deux secteurs d'action sociale sur le territoire d'action sociale du Mantois. Il s'agit de la première opération de ce type réalisée à ce jour. L'activité de gestion administrative de l'APA à domicile anciennement gérée sur Versailles a également été déconcentrée sur ce Territoire d'Action Sociale, permettant de gagner un mois dans le traitement de la prestation.

L'expérimentation du Dossier Médico-Social Partagé (DMSP), dispositif numérique innovant qui vise à améliorer la qualité de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées et une meilleure coordination des professionnels médico-sociaux, s'est également poursuivie en 2012 sur les deux CGL de Grand Versailles et Seine et Mauldre, et doit se finaliser en 2013.

Ce DMSP a pour objectif de répondre aux inconvénients majeurs des dossiers médico-sociaux « papier » actuellement utilisés par les coordinations gérontologiques (classer commun à tous les praticiens gardé au domicile du patient). Ainsi, à travers l'utilisation de nouvelles technologies matérielles et logicielles, le DMSP rend possible :

- un traitement de l'APA entièrement dématérialisé pour une gestion plus efficace par les services d'action sociale du Département
- une meilleure coordination des soins entre les professionnels de santé et les travailleurs sociaux par une mise en commun d'informations médico-sociales.

Enfin une convention a été signée entre le Département des Yvelines et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse pour la prise en charge des personnes âgées. Celle-ci formalise la continuité et la fluidité des parcours de prise en charge en fonction de la perte d'autonomie pour les personnes bénéficiant des prestations de la CNAV et du Conseil Général.

Enfin, conformément au schéma d'organisation sociale et médico-sociale du département des Yvelines, cinq CGL ont expérimenté les conditions d'un repérage précoce des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, afin d'intervenir le plus en amont possible et de permettre la mise en œuvre d'un plan d'aide et d'une prise en charge adaptés retardant la dépendance. Ce repérage par les CGL se fait au cours de l'évaluation de l'APA et après formation du personnel. Cette expérimentation prévue sur deux années se poursuit en 2013.

Chiffres clés 2012

Pour la Direction des Territoires d'Action Sociale :

- 219 324 accueils réalisés au sein des 38 secteurs d'action sociale en 2012 ;

Pour les CHL :

- 3 302 visites à domicile réalisées en 2012 ;

- 5 033 rendez-vous en CHL réalisés en 2012 ;

- 95 583 appels téléphoniques reçus en 2012 ;

- 18 876 dossiers adultes ont été déposés en 2012 dans les CHL ;

- 6 928 situations enfance ont été traitées en 2012 ;

Pour les CGL :

- 7 906 évaluations globales à domicile ont été réalisées ;

- 2 013 rendez vous se sont tenus à la CGL (en mission CGL) ;

- 7 869 demandes d'APA ont été accordées en 2012 pour des personnes âgées vivant à domicile ;

- 16 193 personnes âgées sont en contact avec la CGL, ce qui représente environ 18 % des personnes de plus de 75ans.

2 / Faciliter l'autonomie des personnes âgées.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **83,46 M€**

Dépenses d'Investissement CA 2012 : **784,82 K€**

La politique départementale en faveur des personnes âgées s'adresse principalement aux personnes en perte d'autonomie, qu'elles vivent à leur domicile ou qu'elles soient hébergées dans des établissements spécialisés. Elle constituera à l'avenir un enjeu majeur pour le Département des Yvelines, puisque entre 2010 et 2020, le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans dans les Yvelines va augmenter de 55% et celui des personnes âgées de plus de 75 ans de 27%.

Le Département des Yvelines a déployé 9 Coordinations Gérontologiques Locales, acteurs de proximité au service des personnes âgées et de leur entourage, pour répondre avec efficacité aux besoins des personnes âgées et de leurs familles et pour mieux coordonner les interventions des services départementaux, de l'action sociale au suivi médico-social. Afin d'assister les personnes âgées dans leur vie quotidienne, le Département leur propose plusieurs aides adaptées aux différentes situations : compensation de la dépendance via le versement de l'Allocation personnalisée d'Autonomie (APA), dispositifs favorisant le maintien à domicile, ou prise en charge dans les établissements spécialisés.

Chiffres clés 2012

Pour les CGL :

- 7 906 évaluations globales à domicile ont été réalisées ;
- 2 013 rendez vous se sont tenus à la CGL;
- 16 193 personnes âgées sont en contact avec une CGL, ce qui représente environ 18 % des personnes de plus de 75ans sur le département.
- 6 612 bénéficiaires de l'APA à domicile en 2012 ;
- 4 411 bénéficiaires de l'APA en établissement en 2012 ;

1 - L'autonomie des personnes âgées vivant à domicile

Pour permettre aux personnes âgées de rester à leur domicile dans des conditions de confort et sécurité optimales et favoriser la préservation de leur autonomie, le Conseil Général, outre la gestion et l'attribution de l'APA à domicile (6 612 bénéficiaires en 2012), contribue à lutter contre l'isolement et la maltraitance et apporter une aide aux aidants.

➔ **Le développement d'accueils alternatifs de qualité**

Les personnes âgées qui souhaitent être accueillies dans un établissement pour une durée limitée peuvent faire appel à deux modes d'hébergement :

- L'accueil de jour (prise en charge de la personne âgée en établissement pendant une ou plusieurs journées par semaine). Les accueils de jour sont réservés aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.
- L'accueil temporaire (à temps plein dans l'établissement durant une période donnée).

Ces deux types de services s'adressent aux personnes dont l'autonomie est suffisante pour rester chez elles une partie du temps, ou aux personnes vivant chez un proche mais qui ne veulent pas être constamment à sa charge.

Ces deux dispositifs peuvent également être utiles pour envisager une période transitoire avant un accueil à temps complet dans un établissement.

En 2012, 89 places en accueil de jour ont été mises à disposition des personnes âgées yvelinoises, dont 5 places d'accueil temporaire, ayant concerné 250 personnes accueillies sur l'année, 1 à 3 jours par semaine selon les cas.

➔ **La modernisation et la professionnalisation des Services à la Personne**

Le partenariat s'est poursuivi en 2012 avec la Caisse Nationale de Solidarité Autonomie (CNSA) pour la professionnalisation, la modernisation et la mutualisation des Services d'aide à la Personne, sous la forme de conventions avec la CNSA et les deux plateformes de modernisation CIMAP et AMADOM.

La modernisation des services à domicile via le développement de plates-formes de modernisation vise à former, d'ici 2014, 1000 bénéficiaires du RSA aux métiers d'aide à domicile, afin de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées yvelinoises.

Des travaux se sont poursuivis en ce sens en lien avec les partenaires et la mutualisation a déjà été impulsée avec les services d'aide à la personne volontaires qui ont été accompagnés par le CIMAP et AMADOM. En ce sens, 49 Services d'Aide à la Personne ont adhéré à AMADOM et 54 au CIMAP en 2012.

Cette action sera poursuivie en 2013. Un comité de pilotage dédié a été impulsé fin 2012.

➔ **La lutte contre l'isolement**

L'objectif de lutte contre l'isolement est décliné au travers de trois dispositifs : le dispositif départemental de téléassistance (Yvelines Ecoute Assistance), le dispositif Yvelines Etudiants Séniors (YES) et le soutien aux associations œuvrant dans ce domaine.

- Le dispositif départemental de téléassistance permet à l'abonné de déclencher, en cas de problème à domicile, un système d'alarme et d'obtenir l'intervention rapide soit d'un proche, soit d'un service de secours selon la nature et la gravité de l'incident ou de l'accident dont il est victime. En 2012, 8 823 personnes âgées yvelinoises étaient abonnées à la téléassistance (+ 5,5 % par rapport à 2011) assurant la couverture de 255 communes.

- Le dispositif YES propose aux personnes âgées isolées des visites de convivialité à domicile pendant la période estivale, par de jeunes étudiants. Ces rencontres intergénérationnelles sont mises en œuvre en partenariat avec les CGL. En 2012, 138 étudiants ont réalisé 8 620 visites auprès de 1 809 personnes âgées yvelinoises.

Enfin sur l'ensemble des actions de lutte contre l'isolement portées par des associations soutenues dans le cadre de subventions (59 K€ répartis entre 21 associations), il convient de noter l'aide significative du Conseil général au logement intergénérationnel, outil permettant à la fois à la personne âgée de vaincre son isolement et à l'étudiant de trouver un hébergement gratuit ou à faible participation.

En effet, le logement intergénérationnel est un dispositif qui répond au double objectif de maintenir à domicile et lutter contre l'isolement des personnes âgées. Il propose de loger un jeune (étudiant) chez une personne âgée qui le désire pour la durée d'une année universitaire, en créant des binômes. Au-delà de l'échange de service, l'idée est de créer un pont entre deux générations dans une relation constructive pour :

- rompre l'isolement de la personne âgée et lui offrir une présence rassurante ;
- partager des moments privilégiés ;
- permettre un petit complément de revenus aux seniors qui en ont besoin ;

- fournir un logement aux jeunes, qui rencontrent de plus en plus de difficultés pour se loger et donner l'opportunité à certains, issus de milieux modestes, de poursuivre leurs études à moindre frais.

→ La lutte contre la maltraitance

L'Association Gérontologique des Yvelines (AGY), continue à développer dans le cadre d'une convention avec le Département des Yvelines, ses missions de lutte contre la maltraitance pour les personnes âgées et handicapées : elle a reçu 129 appels de particuliers et 66 de professionnels en 2012.

L'expérimentation d'un observatoire sur deux territoires d'action sociale (Sud Yvelines et Mantois), s'est poursuivie avec le projet d'extension sur trois territoires supplémentaires (Centre Yvelines, Ville Nouvelle et Saint Germain).

→ L'aide aux aidants

L'axe « aide aux aidants » paraît nécessaire à développer ; outre la tenue de groupes de paroles dans toutes les CGL du département, l'année 2012 a permis la poursuite de la couverture des temps de psychologues sur toutes les coordinations gérontologiques pour permettre une aide individualisée dans les situations les plus difficiles. Cela a permis un soutien important des familles concernées

Chiffres clés 2012

Lutte contre l'isolement :

8823 abonnés à Yvelines Ecoute Assistance au 31/12/2012 (+ 5,5 % par rapport à 2011) et 255 communes couvertes.

Yvelines Etudiants Séniors : 138 étudiants ont réalisé 8 620 visites auprès de 1809 personnes âgées en 2012.

Lutte contre la maltraitance :

- 129 appels de particuliers reçus par l'AGY et 66 appels émanant des professionnels

Autres Aides à Domicile :

94 demandes de prise en charge des heures d'aide ménagère au titre de l'aide sociale ;

10 demandes de prise en charge des repas en foyers restaurant au titre de l'aide sociale ;

2 - L'accompagnement au recours à un établissement d'accueil pour les personnes âgées

Le Département œuvre également pour un accueil de qualité des personnes âgées au sein d'établissements, avec une prise en charge adaptée, en ajustant son offre de service aux besoins identifiés par ses services et l'Agence Régionale de Santé (ARS) et en créant ou modernisant des établissements.

Ainsi, les personnes âgées n'ayant plus l'autonomie nécessaire pour rester à leur domicile peuvent être accueillies au sein de différents types d'établissements habilités par le Département : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), Unités de Soins de Longue Durée (USLD), ou Foyers-logement. Les Frais d'hébergement sont à la charge du pensionnaire et de sa famille, le Département pouvant prendre à sa charge, totalité ou partie des frais d'hébergement des personnes n'ayant pas les ressources nécessaires pour les assumer, dans le cadre de la prestation d'aide sociale à l'hébergement.

Le Département des Yvelines a adopté en 2012 une programmation de création de structures, ayant donné lieu au mois d'août 2012 au lancement d'appels à projets pour créer sept nouveaux équipements spécialisés dans l'hébergement des personnes âgées dépendantes, permettant la création de 356 places à l'échéance 2018,

pour un montant total de 700K€. Il s'agit de 3 avis d'appel à projets pour la création d'EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) et 4 avis d'appel à projets pour la création de lieux de vie pour personnes âgées.

Chiffres clés 2012

- 97 EHPAD et USLD pour 9 424 places autorisées ;
- 11 Centres d'Accueil de Jour pour 89 places autorisées ;
- 42 Foyers Logements pour 2 832 places autorisées ;
- APA en établissement : 5 807 bénéficiaires en 2012, pour un montant total de 23,9M€ ;
- Aide Sociale à l'Hébergement : 1 446 bénéficiaires en 2012, pour un montant total de 23,2M€, dont :
 - o 1 131 pris en charge dans les 97 EHPAD et USLD implantés sur les Yvelines ;
 - o 315 pris en charge dans 242 EHPAD et USLD implantés hors Yvelines.

3 / Renforcer l'autonomie des personnes handicapées.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : 163,93 M€

Dépenses d'Investissement CA 2012 : 1,22 M€

Le Conseil Général des Yvelines organise les actions en faveur des personnes en situation de handicap, qu'elles vivent à domicile ou en établissement.

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH78) est l'interlocuteur unique des personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation. La MDPH78 est un groupement d'intérêt public (GIP) dont le Département assure la tutelle administrative et financière.

Spécificité yvelinoise, 9 pôles de proximité de la MDPH 78 sont répartis sur le territoire : les coordinations handicap locales (CHL). Elles accueillent le public sur les neuf territoires d'action sociale. Des équipes pluridisciplinaires formées de personnels médico-sociaux y sont chargées d'évaluer les besoins de compensation et de suivre le projet de vie de chaque personne. Toutes les demandes de prestations ou d'aides peuvent y être déposées.

Chiffres clés 2012

Coordinations Handicap Locales :

- 3 302 visites à domicile réalisées en 2012 ;
- 5 033 rendez-vous en CHL réalisés en 2012 ;
- 95 583 appels téléphoniques reçus en 2012 ;
- 18 876 dossiers adultes ont été déposés en 2012 dans les CHL ;
- 6 928 situations enfance ont été traitées en 2012 ;

1 - L'autonomie et la compensation des handicaps des personnes handicapées vivant à domicile

À domicile, l'essentiel de l'action du Département vise à favoriser le maintien des personnes handicapées, dans des conditions de confort et de sécurité optimales. Pour ce faire, le Conseil Général attribue aux personnes adultes handicapées des allocations et notamment :

- **La Prestation de Compensation du Handicap**, accordée à toute personne handicapée présentant une difficulté absolue pour la réalisation d'une activité ou une difficulté grave pour la réalisation d'au moins deux activités a bénéficié à 3 177 adultes handicapés et à 408 enfants handicapés pour l'année 2012. Les aides humaines servies par des Services d'Aide à la Personne représentent 53% des aides accordées, ce taux progressant par rapport à l'année 2011 (49%). Sur l'ensemble des aides humaines, 54% environ sont des aidants familiaux (contre 51,6% en 2011).

- **l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne** renouvelée à toute personne handicapée dont l'état nécessite l'aide effective d'une tierce personne pour les actes essentiels de l'existence ou dont l'exercice d'une activité professionnelle lui impose des frais supplémentaires a bénéficié à 827 personnes handicapées en 2012.

➔ **Le développement d'accueils alternatifs de qualité pour les personnes handicapées**

Le nombre de places pour personnes handicapés en accueil de jour est de 147 places autorisées représentant 294 personnes accueillies au total suivant leurs modalités d'accueil, auquel il convient d'ajouter 523 places dans le cadre des services d'accompagnement à la vie sociale, 40 places dans les services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés et 46 places dans les sections d'adaptation spécialisées.

➔ **La lutte contre l'isolement des personnes handicapées**

Le dispositif PAM 78 de transport des personnes à mobilité réduite a pour but de favoriser le maintien à domicile des personnes handicapées qui y sont éligibles. Organisé par le Conseil général, il s'inscrit dans le cadre d'une délégation de compétence du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF). Ce dispositif mis en œuvre avec le soutien du STIF et de la Région, permet aux personnes à mobilité réduite vivant à domicile d'effectuer des déplacements occasionnels ou réguliers, de 6 heures à minuit, toute l'année. PAM 78 est également ouvert à certaines catégories de personnes âgées.

En 2012, 93 547 courses ont été réalisées par le service.

2 - L'accompagnement au recours à un établissement d'accueil pour les personnes handicapées

Le Département œuvre également pour un accueil de qualité des personnes en situation de handicap au sein d'établissements et/ou de services, avec une prise en charge adaptée, en ajustant son offre de service aux besoins identifiés par ses services et l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour la partie cofinancée et en créant ou modernisant des établissements.

A cette fin, le Département des Yvelines a adopté en 2012 une programmation de création d'établissements et de services qui a donné lieu fin 2013 au lancement d'un appel à projets.

De même, dans le cadre du suivi des Yvelinois pris en charge dans des établissements « Hors Yvelines », la mission d'étude sur le placement des ressortissants Yvelinois dans les établissements implantés en Belgique s'est poursuivie, et un compte rendu est prévu pour la mi 2013.

Chiffres clés 2012

- Aide Sociale à l'Hébergement : 2 768 bénéficiaires en 2012, pour un montant total de 112.4M€, dont :
 - o 84 établissements et service pour 3 129 places autorisées accueillant 1 897 yvelinois ;
 - o 450 établissements implantés hors Yvelines accueillant 871 yvelinois ;
- PCH en établissement : 278 adultes bénéficiaires en 2012, pour un montant total de 1.2M€, et 17 enfants bénéficiaires ;
- ACTP en établissement : 361 bénéficiaires en 2012, pour un montant total de 0.4M€ ;
- Concernant l'Aide Sociale à l'Hébergement : 1 427 demandes concernant la prise en charge des frais d'hébergement ont été reçues.

4 / Accompagner les familles yvelinoises rencontrant des difficultés au quotidien.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **3,04 M€**

Dépenses d'Investissement CA 2012 : -

Le Département des Yvelines intervient auprès des Yvelinois les plus fragiles, au travers de sa Direction des Territoires d'Action Sociale qui coordonne 9 directions territorialisées et 38 secteurs d'action sociale.

Les missions d'accompagnement des populations en difficulté sont exercées par 389 travailleurs sociaux, 143 travailleurs sociaux enfance et 165 infirmières puéricultrices, encadrés par 38 responsables de secteurs d'action sociale.

Le Département des Yvelines a poursuivi en 2012 les démarches engagées précédemment à savoir : le renforcement du partenariat pour une meilleure cohérence des actions et l'évaluation des aides directes en faveur des populations.

➔ Le renforcement des partenariats locaux

En 2012, 66 associations ont reçu une subvention accordée par le Conseil général des Yvelines pour des actions contribuant à la politique sociale de proximité pour un montant de 643K €. La finalité des actions concerne pour :

- 46% l'accompagnement socioprofessionnel des Yvelinois rencontrant des difficultés ;
- 31 % l'accompagnement social des Yvelinois rencontrant des difficultés ;
- 23% l'aide aux Yvelinois en situation de grande précarité et des actions de santé.

Depuis 2009, au subventionnement direct des associations se substitue progressivement leur financement via les Contrats Sociaux de Territoires, permettant ainsi de mieux répondre aux besoins prioritairement ciblés par les partenaires dans le cadre des diagnostics de territoire.

Le Département a également poursuivi sa politique partenariale afin de favoriser le lien social entre les familles. 44 actions collectives ont été réalisées sur les territoires au cours de l'année, 66% d'entre elles ayant fait l'objet d'une participation de partenaires locaux (contre 45% en 2011).

L'action départementale « Tous au théâtre » a notamment permis à 262 Yvelinois connus des services de l'action sociale d'assister gratuitement à des spectacles, favorisant ainsi leur accès à la culture.

➔ La rationalisation des aides directes en direction des Yvelinois en difficultés

L'évaluation des aides financières accordées aux yvelinois les plus fragiles afin de les soutenir au quotidien, aides figurant au Règlement Départemental des Aides Sociales s'est poursuivi en 2012, dans un souci d'efficacité des réponses apportées aux populations et de modernisation des pratiques professionnelles.

Cette évaluation visait à :

- une meilleure égalité de traitement des populations et à l'instauration d'une politique d'aides sociales dynamique, novatrice et adaptées aux difficultés en évolution constante des personnes démunies,
- mettre en place, entre les partenaires (Conseil Général, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie) une complémentarité efficace et lisible des différents dispositifs.

Ce travail doit aboutir début 2013 par l'adoption par le Conseil général d'un nouveau règlement départemental des aides sociales.

Chiffres clés 2012

- 11 279 aides financières ont été versées à des Yvelinois, permettant de couvrir les besoins de première nécessité (alimentaire, logement), ou liées à la vie quotidienne, pour un montant de 1,8M€ ;
- 525 nuitées d'hôtel ont été payées pour des Yvelinois en difficultés de logement, pour un montant de 228K€.

➔ Le renforcement des compétences des intervenants sociaux du Département

Pour répondre à la nécessité d'améliorer l'accueil des personnes présentant des troubles du comportement, un marché « Appui technique aux intervenants sociaux » a été passé en 2011 et la première évaluation réalisée en 2012 s'est révélée très positive. Elle a permis aux professionnels de développer leurs connaissances théoriques concernant les troubles psychologiques, de les repérer et de mieux les identifier dans le cadre de l'accueil des usagers. Pour 30% des professionnels ces séances leur ont permis de mettre en pratique de nouveaux comportements face à des situations d'agressivité.

Une réflexion sur la mise en œuvre d'actions de formation en direction des intervenants sociaux du Département a été initiée en 2012, relative à la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des yvelinois les plus fragiles. Il s'agit de faire évoluer les conceptions de la place et du rôle de chacun dans le travail d'accueil immédiat, d'évaluation et d'orientation des usagers. Pour les agents administratifs, en charge des premiers accueils, il s'agira de les accompagner dans l'appropriation du travail d'évaluation des problématiques sociales, d'identification de la place des acteurs, des évolutions législatives ou réglementaires, et de la connaissance des dispositifs. Ce plan de formation doit être mis en place en 2013.

5 / Apporter une aide aux enfants et aux adolescents confrontés à des difficultés familiales.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **114,91 M€**
Dépenses d'Investissement CA 2012 : **1,78 M€**

Cette politique s'inscrit dans un champ d'intervention traditionnel du Conseil général qui est celui de la protection de l'enfance.

1 - Le maintien de l'enfant ou de l'adolescent dans son milieu de vie habituel

Il s'agit là de la priorité d'action du Département des Yvelines en la matière, qui consiste à :

Soutenir les parents rencontrant des difficultés sociales ou financières en vue de maintenir la structure familiale, d'abord par le biais d'une aide financière, puis d'une aide éducative aux familles en milieu ouvert (aide à domicile) qui est assurée par du personnel départemental ou par des associations spécialisées sur financement départemental,

Soutenir des actions de prévention générales portant sur l'aide aux familles, le soutien à la parentalité, l'organisation d'activités socio-éducatives, sportives ou culturelles, et enfin,

Permettre à des jeunes en voie de marginalisation de rompre avec l'isolement et de restaurer le lien social par le biais des dispositifs de prévention spécialisée plus particulièrement destinés aux adolescents.

Chiffres clés 2012

- 362 actions éducatives en milieu ouvert ont été réalisées par les services du Département et 1 366 par des associations spécialisées financées par le Département ;
- 1 085 allocations mensuelles ont été versées, pour un montant total de 562K€ ;
- 1 063 secours d'urgence ont été versés, pour un montant total de 284K€ ;
- 176 actions de prévention générale ont bénéficié d'une subvention du Département, pour un montant total de 1,5M€ ;
- 24 communes yvelinoises bénéficient de l'action d'un club de prévention spécialisée, soit 11 associations et 22 équipes implantées sur 8 territoires d'action sociale (A noter : mutualisation des équipes Fontenay le Fleury/St Cyr l'Ecole et Magny les Hameaux/Guyancourt).

L'année 2012, en matière de prévention a été marquée par le lancement d'un appel à projet pour la mise en place d'un club de prévention spécialisé sur la commune de Poissy.

2 - La protection des mineurs et des jeunes majeurs

Cet axe d'intervention du Département des Yvelines correspond au placement d'enfants ou d'adolescents lorsque les mesures d'accompagnement éducatif ou d'accueil spécialisé n'ont pas produit leur effet.

En 2012, le Département des Yvelines tarifie et finance 75 établissements (dont 2 foyers départementaux) et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) chargés de l'accueil de mineur et majeurs pris en charge au titre de l'aide sociale à l'enfance. Le Département est également doté d'un dispositif d'accueil familial assurant le suivi professionnel des près de 206 assistants familiaux.

Chiffres clés 2012

- 2 300 enfants sont placés en hébergement par l'aide sociale à l'enfance, représentant un budget de 133 M€ ;
- 73 établissements (hormis les 2 foyers départementaux) et services sont tarifés par le Département ;
- Taux de présence des Yvelinois dans les établissements : 73% en 2012, contre 69% en 2011 ;
- 206 assistants familiaux accueillant 367 enfants sur le département dont 13 nouveaux agréés en 2012 + 9 départs en 2012
- 1 772 demandes d'évaluation d'informations préoccupantes, concernant 2 260 enfants ;
- 733 signalements d'enfants en danger, concernant 1 130 enfants.

Une réflexion sur l'accueil familial a été initiée en 2012, afin d'optimiser cette alternative au placement en établissement. Dans ce sens, le Département s'est engagé dans la modélisation de formations à destination des assistants familiaux.

3 - L'accueil des mineurs, femmes enceintes et mères d'enfants de moins de trois ans

Le Département des Yvelines s'appuie sur des foyers dont il assure directement la gestion : deux établissements d'accueil d'urgence pour mineurs (Le Pecq et Mantes) et un centre maternel (Versailles).

➔ La Maison de l'Enfance des Yvelines (MEY)

La Maison de l'Enfance des Yvelines est en charge de l'accueil en urgence, l'observation et l'orientation des mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance.

Les enfants sont accueillis sur deux sites et dans différents services :

- Le site du Pecq comporte 48 places, dont 24 places en Pouponnière (0 à 3 ans), 8 places au Jardin d'Enfants (3 à 6 ans), et 16 places au Juniors (6 à 11 ans).
- Le site de Versailles comporte 32 places, dont 8 places au Jardin d'Enfants (3 à 6 ans) ; 16 places au Juniors (6 à 12 ans) ; 8 places au service Adolescents (13 à 18 ans). Le service Adolescents a été ouvert et inauguré au cours du premier semestre 2012.

Chiffres clés 2012

- 151 ETP en 2012 ;
- Budget de fonctionnement de la MEY en 2012 : 7,1M€.
- Taux d'occupation 2012 de la Pouponnière : 85,34%, 299 enfants accueillis en 2012 ;
- Taux d'occupation 2012 du Jardin d'Enfants : 68,67%, 164 enfants accueillis en 2012 ;
- Taux d'occupation 2012 du service Juniors : 71,35%, 310 enfants accueillis en 2012 ;
- Taux d'occupation du service Adolescents : 55,94%, 70 adolescents accueillis en 2012 ;
- Durée moyenne d'un séjour : 137 jours, en légère augmentation par rapport à l'année 2011 (121 jours).

➔ Le Centre Maternel de Porchefontaine (CMP)

Le Centre Maternel de Porchefontaine (CMP) assure l'accueil de mère enceintes et/ou avec enfants de moins de trois ans afin de préserver et de travailler le lien mère/enfant. Cet établissement comprend 64 places et une crèche de 60 berceaux. Le service Rebondir comprend 20 studios sur le site et 14 à l'extérieur (communes de Versailles, Guyancourt, Montigny et Elancourt) et le service Graine de famille, 26 studios sur le site de Versailles. Le recrutement de 4 familles d'accueil est en cours de réflexion.

La structure fonctionne grâce à la présence de 83 professionnels, répartis en 15 métiers différents, qui accompagnent les mineurs, femmes enceintes et mères d'enfants de moins de trois

L'année 2012 a été marquée par la livraison globale du site après trois années de travaux de reconstruction, et notamment la livraison du bâtiment principal comprenant 34 studios ainsi que la majeure partie des locaux professionnels.

Chiffres clés 2012 CMP

-Budget de fonctionnement du CMP: 3,9M€.

- 32 admissions et 35 sorties en 2012 ;

- 124 mères et enfants pris en charge, dont 5 mineures de 17 ans ½ ;

- Durée moyenne d'un séjour : 15mois ½ ;

- 75 enfants ont bénéficié d'un accueil à la crèche, dont 4 enfants de familles versaillaises, en échange de 4 places en crèche de la Mairie de Versailles pour les enfants des résidentes logées en appartements extérieurs ;

- 200 accompagnements médicaux (suivis de grossesse, accouchements, visites médecins spécialisés).

Au dernier trimestre 2012, un service d'accompagnement renforcé pour l'accueil de mères mineures et majeures les plus en difficultés à ouvert partiellement, et devrait fonctionner en pleine capacité dès juin 2013.

4 – La qualité dans la procédure d'adoption

Les missions du Département des Yvelines en matière d'adoption comportent 4 axes principaux : l'adoption, l'accès aux origines, les pupilles, l'accompagnement de l'accouchement sous le secret et la remise d'enfant à l'ASE.

L'intervention départementale s'est orientée en 2012 vers l'amélioration de la qualité de l'instruction des demandes d'agrément et la poursuite plus marquée du recours aux procédures de délaissement, du fait notamment de l'intégration au sein du service du Département en charge de l'adoption de cette mission assurée par un correspondant du Conseil National d'Accès aux Origines Personnelles (CNAOP).

Chiffres clés 2012

- Nombre d'agrément en cours de validité au 31/12/2012 : 432
- Nombre d'agrément/modifications d'agrément délivrés : 133 ;
- Nombre de nouvelles demandes déposées : 159
- Nombre de demandes de consultation de dossier : 71 dont 40 ayant donné lieu à rendez-vous avec un psychologue ;

6 / Contribuer à l'amélioration de la santé des familles yvelinoises.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : 4,50 M€
Dépenses d'Investissement CA 2012 : 17,84 K€

1 - La promotion de la santé de la mère et de l'enfant de moins de six ans

Ce champ d'intervention est principalement celui de la Protection Maternelle Infantile (PMI). Les différents services qui y sont proposés permettent le suivi des femmes enceintes qui le souhaitent ainsi que des jeunes enfants. Le Département des Yvelines assure également une mission vaccinale et un suivi des enfants de quatre ans en classe maternelle.

→ La protection infantile

La protection infantile consiste en l'accompagnement des enfants de moins de 6 ans et de leur famille par le biais de consultations organisées au sein de 68 centres de PMI présents sur tout le territoire yvelinois. Les consultations effectuées par des médecins et des infirmières-puéricultrices concernent l'ensemble des enfants de moins de 6 ans du département. Elles permettent de s'assurer du bon développement staturo-pondéral et psychomoteur de l'enfant, de dépister les handicaps sensori-moteurs et de mettre à jour les vaccinations.

Les équipes de PMI se déplacent également dans les écoles maternelles pour effectuer des bilans de santé avec dépistage des handicaps, bilans qui peuvent être complétés par un examen médical effectué par le médecin de PMI.

Chiffres clés 2012

- Nombre d'enfants de 4 ans ayant bénéficié d'un bilan en école maternelle : 13 358 ;
- 30 021 enfants ont été reçus par les infirmières/puéricultrices
- 31,5% des enfants de moins de deux ans ont vu un médecin du service PMI en 2012 ;
- 93,4% des enfants reçus par les infirmières/puéricultrices en dehors de la consultation médicale avaient moins de 2 ans en 2012 ;

→ La protection maternelle

La protection maternelle consiste en l'accompagnement des femmes yvelinoises enceintes ou en âge de procréer, par le biais de consultations organisées dans les 28 centres de protection maternelle présents sur tout le territoire yvelinois. Les sages-femmes du Département ont pour mission la surveillance médico-sociale de la femme enceinte. Les femmes enceintes peuvent ainsi faire suivre leur grossesse par le biais de consultations prénatales et/ou des visites à domicile qui leur sont proposées par les sages-femmes. Outre le suivi médical, les équipes peuvent répondre aux questions que se posent les futures mamans concernant leur grossesse, l'arrivée du bébé à la maison ou l'allaitement maternel.

Chiffres clés 2012

- 1 873 visites prénatale, et 179 post-natales réalisées à domicile, ayant bénéficié à 1 093 femmes yvelinoises ;
- 5 554 examens médicaux réalisés, 1 730 consultations, 1 255 examens prénataux, concernant 2 172 femmes yvelinoises.

L'année 2012 a également été marquée par le renouvellement, pour les années de 2013 à 2016, du contrat d'objectifs et de moyens entre le Département des Yvelines et l'association Maternité en Yvelines et Périnatalité Active (M.Y.P.A.) concernant la conduite d'actions de promotion de la santé dans le domaine de la périnatalité (subvention annuelle : 80 K€), ainsi que par la signature d'un contrat d'objectifs et de moyens avec l'association Réseau pour la prise en charge et de Prévention de l'Obésité en Pédiatrie (REPOP) Ile-de-France.

Une réflexion globale sur la Protection Maternelle et Infantile a été menée par les services du Département en 2012, dans le but de favoriser l'accès de ce service aux yvelinois, en lui donnant plus de visibilité, et qui s'incarnera en 2013 par l'adoption d'un nouveau projet de service de PMI.

2 - La planification familiale

Le Département des Yvelines met 27 Centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) à disposition des Yvelinois, au sein desquels médecins et conseillères conjugales écoutent, informent et orientent les personnes sur les questions liées à la contraception, les relations amoureuses, la vie de couple, les entretiens pré et post IVG, ou encore les infections sexuellement transmissibles.

Les centres de Planification et d'Education Familiale (CPEF) jouent un rôle prépondérant de prévention, en particulier auprès des jeunes mineurs ou ne bénéficiant pas de l'Assurance maladie, qui peuvent ainsi bénéficier de consultations gratuites et anonymes.

Chiffres clés 2012

- 11 999 consultations médicales réalisées ;
- 7 523 yvelinois reçus par un médecin, dont 46% venus pour la première fois, et 86% de moins de 25 ans ;
- 5 334 entretiens réalisés par les conseillères conjugales et familiales du département ;
- 13 569 personnes par la tenue d'actions d'information collective : 13569

3 – La santé des adultes yvelinois

Les compétences en matière de santé : dépistage des cancers, vaccinations des adultes et enfants de plus de six ans, lutte contre la tuberculose et contre les infections sexuellement transmissibles, exercées par les Départements depuis 1983, ont été centralisées au niveau de l'Etat en 2004.

Le Conseil Général avait décidé du principe de conserver, par délégation de l'Etat, ces compétences en matière de santé par le biais de conventions avec l'Etat correspondant à cette délégation pour une durée de trois ans. Ces conventions étant arrivées à échéance le 31 décembre 2011, le Président du Conseil Général a informé le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France de sa décision de ne pas reconduire les dites conventions pour les années 2012 à 2014.

Toutefois, afin de permettre à l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France de trouver de nouveaux opérateurs, le Département a signé une convention transitoire formalisant le concours du Département des Yvelines à l'exercice de ces actions de santé pour un délai de 8 mois, ayant pris fin en août 2012.

7 / Aider au développement et soutenir la dynamique yvelinoise de solidarité.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **594,07 K€**
Dépenses d'Investissement CA 2012 : **1,12 M€**

La politique de coopération décentralisée menée par le Département des Yvelines porte une double dimension : une dimension d'aide au développement et une dimension humanitaire qui permet aux jeunes yvelinois, notamment ceux issus d'une immigration récente, d'ouvrir leurs horizons de perception et de rationaliser la relation avec les racines notamment familiales.

1 - L'aide au développement

Le Département des Yvelines est engagé depuis 2007 dans une politique de coopération internationale articulée autour de trois composantes : la coopération décentralisée, le soutien aux initiatives de solidarité internationale des acteurs yvelinois, et l'animation d'un réseau de la coopération en Yvelines.

Par cette politique, le Département entend contribuer à l'aide publique au développement de la France, particulièrement en Afrique, en mobilisant expertise et moyens financiers au bénéfice de collectivités locales de création généralement récente, afin de leur permettre d'exercer au mieux leurs compétences pour satisfaire notamment les besoins de base des populations (éducation, santé, eau potable, alimentation).

➔ La coopération décentralisée

Dans le domaine de la coopération décentralisée, l'année 2012 a été marquée par la signature d'un contrat de cinq ans avec l'Union européenne pour un financement global de 1,5 million d'euros pour des projets au Bénin et au Togo, et l'obtention de 250 K€ de subventions dans le cadre d'un appel à projets « développement solidaire » organisé par le Ministère de l'intérieur.

Le Département s'est également engagé dans deux nouveaux accords de coopération au Mali, avec les Cercles de Kadiolo et de Kolokani.

➔ Le soutien aux acteurs yvelinois

Dans le domaine du soutien aux acteurs yvelinois, 53 conventions sont en cours, dont 13 signées en 2012.

➔ Le réseau des acteurs yvelinois

Dans le domaine du réseau des acteurs yvelinois, le Département a adhéré à deux nouveaux organismes, le Partenariat français pour la ville et les territoires, et le Fonds de promotion pour les études préalables, les études transversales et les évaluations (F3E).

Les Assises 2012 de la coopération décentralisée organisées par le Département ont été dédiées au Liban, ce qui a été l'occasion d'accueillir une délégation d'une vingtaine d'élus locaux libanais. Ces Assises ont réuni environ 600 personnes en 2012.

La campagne Microdons78 a pour sa part réuni 18 associations dans 23 points de vente, pour un produit record collecté auprès du public yvelinois de 31 500€.

Le Département a également animé un stand avec d'autres acteurs yvelinois au Salon des solidarités en juin.

Chiffres clés 2012

- 10 accords de coopération décentralisée ;
- 53 conventions en cours avec des acteurs yvelinois de la coopération internationale ;
- 9 876 visiteurs unique sur la rubrique « Yvelines, partenaires du développement » du site internet ;
- Dépenses brutes par habitant pour la politique de solidarité internationale : 1,14€.

2 – Le soutien aux projets humanitaires

Le dispositif « Projets humanitaires jeunes 78 », à destination des associations yvelinoises, encourage la participation de jeunes yvelinois de 18 à 25 ans à des projets humanitaires pour une durée d'au moins 4 semaines. Ce dispositif, voté en 1999, remplit donc une mission sociale et pédagogique auprès des jeunes, et notamment auprès de jeunes en difficultés d'insertion, la moitié des associations concernées font partir en mission humanitaire des jeunes de Trappes, Les Mureaux et Mantes-la-Jolie.

Ces expériences permettent de travailler avec les jeunes sur les thématiques du lien social, du dépassement de soi et de la confiance. C'est aussi l'occasion de sensibiliser au partenariat Nord-Sud et d'éveiller les consciences sur les notions de solidarité et de citoyenneté.

Neuf associations ont été soutenues en 2012 (5 reconductions et 4 nouveaux partenariats) et ont permis à plus de cinquante jeunes de participer à des projets humanitaires. 79 264€ ont été versés sur cette année, 45 300€ pour des dépenses de fonctionnement et 33 964€ pour des frais d'investissement.

Mettre à disposition des Yvelinois des services publics de qualité

Au-delà d'un aménagement du territoire équilibré, l'attractivité du département réside dans la proposition d'un socle de services et d'équipements qui renforce le lien social et qui garantisse un cadre de vie de qualité pour les familles yvelinoises.

Pour répondre à ces objectifs, le Département s'implique dans la réalisation des équipements, particulièrement les collèges, mais également pour développer des offres diversifiées en matière de culture, sport et jeunesse en appuyant les communes et le tissu associatif.

Le Département des Yvelines a identifié, pour l'année 2012, sept orientations stratégiques afin de mettre à disposition des Yvelinois des services publics de qualité :

- 1** / Garantir une offre d'accueil adaptée et diversifiée pour la petite enfance
- 2** / Promouvoir l'épanouissement personnel et social des jeunes yvelinois
- 3** / Soutenir le parcours de formation des jeunes yvelinois
- 4** / Soutenir le mouvement sportif
- 5** / Rendre la culture accessible à tous, pérenniser et valoriser le patrimoine documentaire, mobilier et immobilier
- 6** / Etre attentif à la sécurité des Yvelinois
- 7** / Informer les Yvelinois sur les politiques départementales



1 / Garantir une offre d'accueil adaptée et diversifiée pour la petite enfance.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **12,64 M€**

Dépenses d'Investissement CA 2012 : **262,10 K€**

En matière de petite enfance, le Département des Yvelines accompagne les porteurs de projet pour proposer aux familles yvelinoises des solutions d'accueil sur l'ensemble du territoire. Il intervient notamment pour développer les structures d'accueil des enfants de moins de 3 ans et pour assurer des conditions d'accueil optimales, en autorisant les extensions ou modifications des établissements d'accueil de jeunes enfants.

La politique petite enfance yvelinoise s'articule autour de deux axes principaux : l'agrément et la formation des assistantes maternelles mais également la création de nouvelles places d'accueil.

Chiffres clés 2012

- 53 912 enfants de moins de 3 ans dans les Yvelines ;
- Taux d'emploi féminin dans les Yvelines : 64,5 % pour les 15/64 ans en 2008 (63,80 % en Ile-de-France et 60,20 % en France) ;
- 411 établissements d'accueil de jeunes enfants sur le territoire yvelinois, dont 294 structures publiques offrant 14 926 places d'accueil et 117 structures privées offrant 3 283 places d'accueil ;
- 9 111 assistantes maternelles agréées ;
- 553 accueils de loisirs à caractère éducatif accueillant des enfants de moins de 6 ans ;
- 4 Maisons d'Assistants Maternels dont 3 nouvelles sur les communes d'Andelu, d'Hermeray et du Tremblay-sur-Mauldre ;
- 45 auxiliaires parentaux formés.

➔ Le développement de places d'accueil du jeune enfant

En 2012, 27 structures (dont 15 micro-crèches) ont ouvert leurs portes grâce au soutien financier du Département, soit 21 crèches privées et 6 crèches municipales ou intercommunales, pour un total de 704 places d'accueil régulier et 23 places d'accueil occasionnel.

➔ Le développement de l'information aux parents

Afin d'améliorer l'information des parents à la recherche d'un mode de garde, le Département a innové avec la mise en place en 2012 de deux Relais d'Accueil de la Petite Enfance (RAPE) sur Versailles et Fontenay-le-Fleury, véritables guichets uniques à l'échelle communale ou intercommunale ayant pour objectif d'informer les parents sur l'ensemble des modes de garde existants.

Le Département souhaite inciter les communes ou intercommunalités ou associations, gestionnaires de Relais Assistantes Maternelles, à les faire évoluer en RAPE en ouvrant ainsi leurs portes aux gardes d'enfants à domicile ou auxiliaires parentaux, voire à créer directement des RAPE, dont les objectifs sont les suivants :

- Accueillir et renseigner les parents en recherche d'une solution de garde (assistant maternel, établissement d'accueil du jeune enfant ou auxiliaire parental) ;
- Accueillir et renseigner les auxiliaires parentaux en recherche d'enfants à garder au domicile des parents ;
- Ouvrir ses temps collectifs et ses activités d'éveil aux auxiliaires parentaux et/ou leur réserver des ateliers et des groupes de parole selon des thématiques spécifiques.

Le RAPE est ainsi un lieu d'information pour les familles, un lieu de ressource pour les auxiliaires parentaux et un lieu d'observation pour faire émerger les besoins concernant la Petite Enfance sur son périmètre d'intervention.

Un numéro vert, a également été lancé en 2012, afin de permettre aux parents yvelinois résidant sur une commune non couverte par un relais assistantes maternelles d'avoir des réponses à leurs questions sur l'accueil de la petite enfance, notamment concernant les recherches de solution de garde (assistants maternels, auxiliaires parentaux et établissements d'accueil du jeune enfant).

➔ La professionnalisation des professionnels de la petite enfance

Structure unique de formation par le regroupement en 1997 de l'Institut de Formation Sociale des Yvelines (IFSY) et de l'Ecole Départementale de Puériculture (EDP), l'IFSY-EDP est un établissement public, géré par le Conseil Général des Yvelines et agréé par l'agence Régionale de Santé (ARS).

Deux formations en direction des professionnels de la petite enfance sont dispensées par cette structure : les assistants familiaux et les infirmières puéricultrices. Ainsi, le Département a encouragé en 2012 la formation de 37 auxiliaires parentaux, qui gardent les enfants au domicile de leurs parents ou ont le projet de s'orienter vers cette profession, en leur permettant d'accéder à une formation consacrée à l'apprentissage des gestes de secourisme.

Concernant la profession d'assistant maternel, le Département des Yvelines organise et finance la formation obligatoire des assistants maternels (120 heures, dont 60 heures avant tout accueil d'enfant) ainsi qu'une initiation aux gestes de secourisme.

En effet, les assistants maternels agréés doivent avoir suivi avant tout accueil d'enfant 60 premières heures (10 journées de 6 heures) et une Initiation aux Gestes de Secourisme (une journée de 6 heures).

La formation doit contribuer à l'amélioration des connaissances dans les domaines suivants :

- Le cadre juridique et institutionnel de l'enfant et de la famille, la sécurisation des espaces de vie des enfants, la qualité de vie dans le logement, la prévention des accidents domestiques, l'hygiène et la socialisation des enfants ;
- Des Notions de biologie générale appliquées et adaptées au contexte de la profession.

S'agissant de la deuxième partie de la formation, le Département des Yvelines a choisi de proposer ces 60 deuxièmes heures de formation, soit 10 journées de 6 heures, un an après l'accueil du premier enfant. Outre l'approfondissement des connaissances vues dans la 1ère partie de la formation obligatoire, cette deuxième partie contribue à l'amélioration des connaissances des assistants maternels dans les domaines suivants :

- les besoins et les facteurs de développement de l'enfant,
- la prévention de l'obésité,
- l'organisation des activités des enfants.

Chiffres clés 2012

- 729 ont suivi l'Initiation aux Gestes de Secourisme dispensée par les professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines ;
- 770 assistantes maternelles ont suivi le module 1 de 60 heures avant l'accueil d'enfant ;
- 392 assistantes maternelles ont suivi, tout ou partie, du module 2 de 60 heures.

2 / Promouvoir l'épanouissement personnel et social des jeunes Yvelinois.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **3,88 M€**
Dépenses d'Investissement CA 2012 : -

La politique Jeunesse menée par le Département des Yvelines vise à permettre aux jeunes yvelinois d'être des acteurs à part entière en les accompagnant dans leur épanouissement culturel, sportif et professionnel. Pour ce faire, le Département appuie les projets qui favorisent l'insertion sociale et professionnelle des jeunes yvelinois. Des dispositifs d'écoute, de soutien et d'information sont mis en place afin d'encourager les initiatives collectives et individuelles. Par ailleurs, l'offre de loisirs est développée pour proposer des animations sur l'ensemble du territoire dans une logique de mixité sociale et d'éducation à la citoyenneté.

→ Yvelines Campus

Yvelines Campus est un des dispositifs qui symbolise l'ambition et le dynamisme du Département des Yvelines pour ses jeunes.

Des activités de loisirs, encadrées par des professionnels de l'animation et de la prévention, financées intégralement par le Département, sont proposées gratuitement à des jeunes de 11 à 17 ans, sur quatre sites (Maisons-Laffitte, Mantes-la-Jolie, Les Bréviaires et Versailles) pendant les vacances scolaires.

En 2012, 8 978 adolescents ont participé aux Yvelines Campus, pour un montant total de 569K€.

→ Permis d'Agir

Le dispositif « Permis d'Agir », lancé en 2009, consiste en une aide forfaitaire de 500 euros aux jeunes yvelinois, destinée à financer une partie des frais liés au passage du permis de conduire, accordé en contrepartie d'une action citoyenne. Cette action citoyenne de 20 à 40 heures peut s'effectuer au sein d'un service du Département des Yvelines ou dans une association agréée par celui-ci.

En 2012, 553 bourses « Permis d'Agir » ont été attribuées à des jeunes yvelinois, contre 460 en 2011, soit une augmentation de plus de 20% en un an, pour un budget de 276 K€,

→ Le soutien à l'apprentissage

Le Département des Yvelines a souhaité accentuer son soutien envers l'insertion professionnelle des jeunes et plus particulièrement ceux qui choisissent la voie de l'apprentissage. A cette fin, l'assemblée départementale a voté en juin 2012 le principe d'une bourse de 150€ versée au cours de la première année d'apprentissage, sous condition de ressources et d'assiduité aux cours. Les premières attributions auront lieu en 2013.

Afin de faire connaître aux jeunes yvelinois les dispositifs soutenus par le Département, une campagne de communication « *le Conseil général, accélérateur d'indépendance* » sur trois thématiques emblématiques de la prise d'indépendance des jeunes : se loger, se déplacer, et entrer dans la vie active, a été lancée en novembre 2012, sous la forme de vidéos humoristiques diffusées en priorité sur les réseaux sociaux.

Chiffres clés 2012

- 8 978 jeunes yvelinois ont participé aux Yvelines Campus 2012 ;
- 7 Bourses aventures attribuées ;
- 44 associations subventionnées au titre de l'aide au fonctionnement des associations de jeunesse, pour un montant de 78 K€ ;
- Participation au fonctionnement des trois bases de loisirs yvelinoises : 458 K€ ;
- Nombre de jeunes bénéficiaires de la bourse pour l'obtention du BAFA et du BAFD : 296 jeunes pour un montant de 48 K€ ;
- Nombre de jeunes bénéficiaires de la bourse « Permis d'Agir » : 553 jeunes pour un montant de 276 K€.

3 / Soutenir le parcours de formation des jeunes Yvelinois.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **26,24 M€**

Dépenses d'Investissement CA 2012 : **57,43 M€**

L'accompagnement des élèves sur l'ensemble de leur parcours de formation fait également partie de la mise à disposition de services publics de qualité. Cet accompagnement se traduit par un appui aux collectivités pour moderniser les établissements maternels et primaires. Il comprend également une participation au développement de l'offre d'enseignement secondaire, notamment des établissements internationaux, et de l'enseignement supérieur en appuyant le développement de pôles universitaires sur le territoire.

Mais, l'intervention du Département des Yvelines en matière de formation s'illustre surtout sur les 115 collèges yvelinois. Cette compétence issue de la décentralisation recouvre les actions d'entretien, d'accueil et de restauration dans les collèges. Sur cet axe, le Département souhaite inscrire son action dans une logique de développement durable en concentrant ses efforts sur la maîtrise de la consommation énergétique, la réduction des frais d'administration générale et la mise à disposition d'une restauration de qualité aux coûts optimisés.

Chiffres clés 2012

Collèges publics :

- 113 collèges publics, dont 18 collèges en ZEP, concernant 64 881 collégiens ;
- Dotation Globale de Fonctionnement : 15,8M€ ;
- Travaux de maintenance : 2,26 M€ ;
- 40 établissements construits ou reconstruits par le Département en 2012 ;
- 1 100 Agents Techniques des Collèges, dont 113 nouveaux recrutés en 2012 ;
- 52 000 repas servis par jour ;
- Fonds Départemental de solidarité : 120 K€ pour atténuer les charges de demi-pension pour les familles en difficultés ;
- 13 000 ordinateurs et 1 370 Tableaux Interactifs Numériques.

Collèges privés :

- 22 collèges privés sous contrat d'association ;
- 14 311 collégiens privés ;
- Forfait d'externat part matériel : 3,67 M€ ;
- Forfait d'externat part personnel : 3,39 M€ ;
- Opérations d'investissement : 2,09 M€.

7 Centres d'Information et d'Orientation (CIO) :

- Subventions de fonctionnement 2012 : 259 K€.

2 lycées internationaux : Le lycée Franco-allemand de Buc et le lycée international de Saint Germain-en-Laye ;

- 1 675 élèves dont 964 collégiens et 711 élèves du 1^{er} degré (Maternelle et Primaire) ;
- Dotation globale de fonctionnement 2012 : 505 K€ ;

Un internat d'excellence à Marly Le Roi : 198 internes.

1 – Le développement d'un environnement de travail de qualité

Le Département des Yvelines, responsable de l'entretien, de l'accueil et de la restauration dans les collèges s'est lancé en 2012 dans **un projet de modernisation de la gestion départementale de ses collèges**, ayant pour triple objectif :

- d'assurer les meilleures conditions matérielles possibles de réussite scolaire à tous les collégiens (sécurisation des personnes et des biens, accessibilité aux handicapés, respect de l'environnement) ;
- de garantir l'égalité des chances en développant une offre de formation et de services équilibrée et cohérente sur l'ensemble du territoire (adaptation aux flux démographiques et à l'évolution des pratiques pédagogiques, numériques notamment) ;
- d'inscrire le collège au cœur de la Cité pour en faire un acteur global qui articule, en direction des collégiens et de leurs familles, les différentes politiques publiques départementales, et un acteur local de développement, ouvert sur le quartier et les communes et à d'autres activités que l'enseignement proprement dit.

Il s'agit d'une démarche concertée, qui vise à clarifier le partenariat entre le Département et les collèges, en leur donnant la possibilité de se recentrer sur leurs missions d'éducation et en positionnant le Département comme fournisseur de services.

La première étape de ce projet a consisté, de septembre à fin 2012, en la réalisation de diagnostics et rendus de préconisations par les prestataires désignés. Ces préconisations donnent des pistes d'investigation telles que :

- La mise en œuvre d'un système d'information patrimonial pour une maintenance préventive sécurisée et optimisée et l'optimisation des ressources et des expertises du Département et des EPLE.
- La mise en place des conditions d'harmonisation, d'externalisation et d'amélioration de la prestation alimentaire et d'une politique d'achat mutualisée et massifiée avec l'intégration d'axes de développement durable.
- La modernisation des infrastructures et équipement informatique au service d'une offre de services numériques éducatifs étendus.
- La valorisation et la professionnalisation du travail des agents et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Les scénarios, qui seront choisis dans le courant du 2^{ème} trimestre 2013, seront engagés avant la fin de l'année 2013.

En matière de gestion patrimoniale, l'année 2012 a été marquée par :

- La livraison de deux opérations de reconstruction en septembre : reconstruction du collège Auguste Renoir à Chatou (22,3 M€), 1^{er} collège HQE du Département, et du collège Rameau à Versailles (16,5 M€) ;
- Livraison de l'opération de réhabilitation du collège Philippe de Champagne au Mesnil Saint Denis en septembre (6,8 M€) ;
- La réalisation d'une dizaine d'opérations en maintenance, généralement conduites sur l'été, pour un montant global de 8,1 M€ ;

→ L'accompagnement éducatif

Outre la mobilisation de ses propres directions et services (Archives, Musée Maurice Denis, Bibliothèque, service Archéologie) pour accompagner les collèges dans la mise en place d'ateliers artistiques et culturels, le Département des Yvelines participe également au financement d'ateliers faisant appel à des structures artistiques et culturelles, à raison de 3 ateliers par collège et par an. 146 ateliers ont ainsi été soutenus dans 89 établissements en 2012, pour un montant de 258 K€.

➔ **L'intégration des Technologies de l'information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE)**

Le Département des Yvelines a fait de l'intégration des TICE dans les établissements une de ses priorités, en s'appuyant sur l'innovation et la diversification des supports, participant ainsi à l'enrichissement des pratiques pédagogiques sur l'ensemble des disciplines. Cette démarche mise en œuvre en partenariat avec le CRDP de l'Académie de Versailles et l'Inspection Académique, a ainsi encouragé les initiatives locales, expérimentations et innovations, organisant une dynamique du changement.

Les dernières expérimentations ont porté sur l'utilisation de tablettes numériques :

- l'une lancée en partenariat avec Orange dans 2 collèges dans lesquels l'utilisation en classe de cet outil a été testé sur toutes les disciplines,
- la seconde en partenariat avec l'association Initiatives Terrain d'Elancourt dans 4 collèges.

Le montant des subventions attribuées en 2012 s'est élevé à 1,4 M€ en faveur de 74 collèges.

Cet effort global d'équipement a naturellement conduit plus de 80% des établissements à adopter des solutions logicielles constituant les premières briques essentielles d'un Espace Numérique de Travail (notes, absences, cahier de textes en ligne, services couramment proposés aux élèves et parents).

➔ **Les Agents Techniques des Collèges publics (ATC)**

Des efforts importants en matière de formation ont été réalisés par le Département en 2012. Des formations, axées sur la mise en situation pratique des agents et sur le développement de leur professionnalisation, ont été réalisées en grande majorité en partenariat avec le CNFPT, mais aussi grâce à des ressources internes pour l'habilitation électrique et l'hygiène alimentaire.

Au total, 1 311 jours de formation ont été dispensés touchant ainsi 1 032 agents

2 – Le développement d'une offre de formation universitaire attractive

Chiffres clés 2012

- **Université Versailles St Quentin en Yvelines** : 19 000 étudiants, 1 524 apprentis, 2 887 stagiaires accueillis en formation continue, 1 389 enseignants-chercheurs, chercheurs et enseignants
- **2 IUT** : Vélizy-Villacoublay et son antenne de Rambouillet ; et Mantes-en-Yvelines

La participation du Département, qui ne relève pas sa compétence directe, a principalement porté en 2012 sur la construction de la nouvelle faculté de médecine à Montigny le Bretonneux. Le nouveau bâtiment livré en septembre 2012 permettra de dispenser les enseignements théoriques (de la 1^{ère} à la 3^{ème} année) tandis que les enseignements cliniques (de la 4^{ème} à la 6^{ème} année) continueront à être dispensés au sein des hôpitaux partenaires de cette UFR, plus particulièrement à l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, dans les Hauts de Seine.

Ce nouveau bâtiment de l'UFR de Médecine dispose de locaux adéquats pour accueillir les étudiants ainsi que les activités de recherche avec 14 000 m², dont 4 000 m² de laboratoires certifiés HQE et BBC. 1 200 étudiants sont attendus sur le site

L'inauguration a été effectuée le 3 décembre 2012, en présence de Mme Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé et du Président du Conseil Général.

S'agissant du Pôle technologique de Mantes et de l'IUT de Vélizy, la première tranche des travaux a été réalisée en 2012, moyennant une participation financière du Département à hauteur de 5,8M€.

3 - Le soutien aux communes pour un enseignement de qualité en maternelle et en primaire

Le soutien du Département des Yvelines en la matière se répartit en deux axes d'intervention :

- l'appui aux collectivités locales pour moderniser les bâtiments des écoles maternelles et primaires ;
- la promotion de l'informatisation des écoles.

➔ Le dispositif d'aide en faveur de l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics

En 2012, 18 dossiers ont été subventionnés à hauteur de 358 K€ pour des travaux sur des bâtiments scolaires, les projets subventionnés concernant des travaux d'investissement sur des bâtiments publics visant une meilleure efficacité énergétique, notamment par la réduction de la consommation énergétique et l'augmentation de la part des énergies renouvelables.

- Trois communes ont bénéficié de subventions pour un montant total de 39 K€ afin de réaliser la résorption des 5 préfabriqués scolaires et périscolaires.

➔ Le programme d'équipement des écoles en Tableaux Numériques Interactifs (TNI)

Ce programme institué en 2006 a permis l'installation de 250 tableaux numériques interactifs en 2012 au profit de 58 collectivités.

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif fin 2006, c'est 1,52 M€ qui ont été engagés en faveur de 138 collectivités (131 communes et 7 groupements de communes) pour 856 TNI.

4 / Soutenir le mouvement sportif.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **3,04 M€**

Dépenses d'Investissement CA 2012 : **6,61 M€**

Les Yvelines sont le premier département sportif d'Île de France. A ce titre, le Département mène une politique qui s'organise autour de deux grandes orientations. D'une part, il soutient les collectivités pour mettre en place et moderniser leurs équipements sportifs et ainsi participe à l'animation et à la valorisation des territoires. D'autre part, il appuie les associations et les comités sportifs dans leurs actions de développement de la pratique sportive. Cette politique s'inscrit dans une logique durable et le Département a signé une charte de développement durable avec l'ensemble des comités sportifs départementaux pour la conduite d'actions respectueuses de l'environnement.

1 - Le soutien à la réalisation et à la modernisation des équipements sportifs

Afin que chaque collège dispose des équipements sportifs nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive, à proximité des établissements, et dans de bonnes conditions matérielles et de sécurité, le Département des Yvelines a soutenu en 2012 la réalisation d'équipements sportifs communaux:

- 11 opérations relatives aux gymnases, pistes et/ou aires d'athlétisme au bénéfice de 11 collectivités pour 1,8 M€.
- 10 communes pour 11 projets de terrains synthétiques pour 1,68 M€
- 3 collectivités pour des travaux de réhabilitation de piscines pour 3 108 412 €.

Le Département des Yvelines est également intervenu en 2012 sur la construction du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines (1,87 M€), prévu pour accueillir dès 2013 jusqu'à 5 000 spectateurs dont 3 800 en gradins fixes. La piste du vélodrome (250m de long sur 8m de large,) premier de ce type au monde, sera le théâtre de compétitions nationales et internationales de très haut niveau.

2 - Le développement de la pratique du sport amateur et de haut niveau dans les Yvelines

Pour ce qui est du développement et de la promotion de la pratique sportive, amateur ou de haut niveau, le Département des Yvelines intervient en soutenant les associations sportives, qu'elles soient fédérales ou scolaires, ainsi qu'en accompagnant financièrement la mise en place et le déroulement de manifestations sportives d'envergure départementale, régionale voire internationale.

Chiffres clés 2012

- 1^{er} département francilien et 3^{ème} département français en nombre de licenciés avec 401 343 licenciés yvelinois ;
- 578 associations sportives fédérales ont reçu une subvention du Département pour un montant total de 701 K€ ;
- 278 associations sportives scolaires ont reçu une subvention du Département pour un montant total de 114 K€ ;
- 45 comités départementaux de sport fédéral et scolaire ont signé un contrat d'objectifs avec le Département, pour un montant de 678 K€ ;
- 95 manifestations sportives ont été soutenues par le Département pour un total de 223 K€ ;
- 128 sportifs de haut niveau ont bénéficié d'une bourse pour un montant global de 72,3 K€ ;
- 11 athlètes yvelinois qui ont participé aux JO de Londres ont reçu chacun une bourse de 3 000 € ;
- 206 clubs ont été accompagnés afin de favoriser l'accès des jeunes au haut niveau amateur, pour un montant total de 368 K€.
- 46 collectivités et associations intégrant une démarche qualité via une charte spécifique ont bénéficié d'une aide du Département afin de favoriser l'initiation et la découverte de disciplines sportives variées pour un public de 6 à 12 ans, pour un montant total de 161 K€.
- 26 établissements scolaires proposant des classes sportives à horaires aménagés ont bénéficié d'une subvention pour un montant total de 80 K€.

Résultats 2012

- 3 médaillés aux Jeux Paralympiques ;
- 6 titres de Champions de France en sport scolaire ;
- 62 titres de Champions de France en sport fédéral.

Le Département soutient, à travers un contrat d'objectifs et de moyens, le comité départemental olympique et sportif des Yvelines qui mène régulièrement des actions de sensibilisation et de promotion de la pratique handisport avec un leitmotiv : rompre l'isolement des personnes handicapées en leur redonnant plaisir et confiance grâce au sport.

Par ailleurs, le Département accompagne la Fondation PSG dans sa démarche d'insertion sociale auprès des jeunes yvelinois au travers de la pratique du sport et notamment du football. La participation du Département (150 K€) a permis l'organisation en 2012 de 6 journées d'entraînement, d'animations avec des joueurs de l'équipe professionnelle au sein d'établissements yvelinois d'enfants placés ou malades, d'un challenge pour la promotion de l'esprit sportif, de 4 semaines de stages, d'un entraînement interactif animé par des joueurs professionnels.

En 2012, trois partenariats ont également été établis avec le PSG, le Stade Français et le Racing Métro. Ainsi, plus de 20 600 places ont été remises aux différentes associations yvelinoises permettant d'assister aux rencontres du plus haut niveau, représentant un coût total de 212 K€.

5 / Rendre la culture accessible à tous, pérenniser et valoriser le patrimoine documentaire, mobilier et immobilier.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **9,44 M€**
Dépenses d'Investissement CA 2012 : **2,23 M€**

En matière de politique culturelle, l'intervention départementale vise trois grands objectifs. Le Département appuie les collectivités et les associations qui favorisent la diversification de l'offre culturelle sur le territoire, notamment en matière de lecture publique, de théâtre, de musique et de danse. Le deuxième objectif est la valorisation et la protection du patrimoine yvelinois, notamment le Château de la Madeleine et le Musée Maurice Denis et les actions menées dans le cadre de l'archéologie préventive et de la gestion des archives départementales. Enfin, la politique culturelle départementale veille à promouvoir et à donner de la visibilité au patrimoine yvelinois. L'usage des technologies numériques est privilégié dans cette perspective afin de renforcer la communication et de toucher au maximum le grand public.

1 – L'appui aux communes et aux associations pour la diversification et l'attractivité de leur offre culturelle

L'enjeu pour le Département des Yvelines consiste à rapprocher l'offre culturelle des usagers, en faisant progresser le maillage territorial des équipements culturels de proximité, et en élargissant les offres culturelles (arts vivants, arts plastiques, lecture publique) à tout type de public pour tendre vers une plus grande attractivité et une plus grande diversité de service public.

Il s'agit également de sensibiliser les communes à la protection et à la sauvegarde de leur patrimoine mobilier et documentaire en leur offrant expertise et accompagnement dans l'instruction de dossiers de restauration ou de numérisation.

➔ Le soutien aux équipements culturels à rayonnement départemental ou national

Le Département des Yvelines a soutenu en 2012 les équipements culturels de trois communes, pour un montant total de 655 K€, et notamment :

- La construction d'une salle de spectacle supplémentaire au sein du Théâtre de Sartrouville, centre dramatique national ;
- Le réaménagement de la Maison Zola – Musée Dreyfus à Médan ;
- L'aménagement d'une salle pluridisciplinaire au Théâtre de l'Onde de Vélizy-Villacoublay.

➔ Le soutien aux arts vivants, aux arts plastiques et aux enseignements artistiques

369 partenaires culturels œuvrant dans le domaine du spectacle vivant ou des enseignements artistiques ont bénéficié d'une aide du Département en 2012, pour un montant total de 4,87 M€, dont notamment l'association Blues sur seine et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles.

Chiffres clés 2012

- 2 actions de sensibilisation et de concerts, dont 3 dates de représentations pour le parcours Chorégraphiques des Yvelines et 8 concerts gratuits dans le cadre la 3^{ème} édition du festival itinérant « Les Gourmandises Musicales », ayant attiré 2 900 spectateurs ;
- Opérations de labellisation et valorisation de programmations partenariales : 7 concerts dans le cadre de la 2^{ème} édition de La Ronde des Orgues, et 14 expositions d'art contemporain dans le cadre des Balades en Yvelines.

➔ L'aide aux communes pour la sauvegarde de leur patrimoine documentaire et mobilier

La direction des archives départementales soutient les communes désireuses de mieux préserver ou de restaurer leur patrimoine mobilier (objets d'art classés ou dignes d'intérêt) ou documentaire. Les communes peuvent dans ce cadre bénéficier d'une subvention ainsi que de l'accompagnement de son personnel dédié.

En 2012, 23 communes ont reçu une subvention du Département des Yvelines pour un montant total de 169 K€, concernant 28 opérations de numérisation, de restauration du patrimoine communal classé au titre des monuments historiques, ou patrimoine documentaire et mobilier digne d'intérêt.

Fait marquant 2012, restauré avec le concours financier du Conseil général, le tableau peint sur toile figurant *l'Immaculée Conception*, daté de 1653 et signé Pereda, découvert en 2009 dans l'église de Garancières, a été inscrit au titre des monuments historiques le 19 mars 2012.

Chiffres clés 2012

- 90 000 documents prêtés dont 46% pour la jeunesse ;
- 94 bibliothèques du département ont emprunté au moins un outil d'animation;
- 49 jours de formation organisés en 2012 pour 653 stagiaires

2 – La valorisation et l'accessibilité du patrimoine yvelinois

La conservation, la protection, l'étude, la valorisation et l'accessibilité des patrimoines contribuent à l'identité des territoires. Aussi, la connaissance des sites, des monuments et des collections – du Conseil général, des communes ou des intercommunalités –, leur protection et leur diffusion auprès des publics les plus larges possibles, s'inscrivent dans une perspective de transmission aux générations futures pour assurer une continuité entre passé et avenir.

Il s'agit également pour le Conseil général de veiller à une irrigation complète du territoire et faire en sorte que tous les publics soient touchés, sans oublier les personnes en situation de handicap et les publics empêchés : hôpitaux, prisons...

➔ Le Musée départemental Maurice Denis

En 2012, le musée départemental Maurice Denis a accueilli 28 831 visiteurs, dont 15 960 scolaires, sur 10 mois d'ouverture, notamment grâce aux expositions temporaires « Harmonies, peinture et musique », et « Les univers de Georges Lacombe », cette dernière ayant permis la présentation de 276 objets de cet élève de Paul Gauguin.

Le musée a également organisé 22 manifestations culturelles, dont le 150^{ème} anniversaire de la naissance de Debussy, Les Nuits du Musée, ou encore, les Journées du patrimoine, et a participé à 13 expositions dans 15 villes du monde, avec 54 œuvres prêtées.

En matière d'accessibilité, des séances d'arts plastiques ont été organisées au sein du musée en direction de 180 personnes en difficultés (en situation de handicap, en difficultés d'insertion et élèves en classe d'inclusion scolaire).

Plusieurs outils ont également été développés pour les personnes déficientes visuelles dans le cadre de l'exposition consacrée à Georges Lacombe. **Lesquels ?**

Chiffres clés 2012 du Musée Maurice Denis

- 28 831 visiteurs, dont 15 960 scolaires ;
- 22 manifestations culturelles organisées ;
- Exposition « Harmonies, peinture et musique » : 16 682 visiteurs ;
- Exposition « Les univers de Georges Lacombe » : 18 790 visiteurs.

➔ Le service archéologique départemental des Yvelines (SADY)

Le SADY recense et centralise toutes les informations historiques et archéologiques départementales sous forme d'un inventaire informatisé consultable par tous. Il mène des travaux d'étude et de synthèse sur l'occupation du territoire yvelinois et participe à la veille patrimoniale dans le cadre des projets d'aménagement.

Il assure la conservation à long terme des objets archéologiques issus des sites du département, ainsi que leur restauration : provenant de fouilles, de sondages ou de prospections, ces collections qui remontent à 400 000 ans ne sont pas nécessairement propriété du département.

Ainsi, le SADY constitue, gère et met à la disposition du public un centre de ressources documentaires de plusieurs milliers de références actualisées chaque année : fonds d'ouvrages et de revues d'archéologie et d'histoire, fonds plus spécialisé pour les chercheurs amateurs et professionnels et fonds « Jeunesse » dédié aux enseignants. En 2012, le fonds iconographique a été augmenté de plus de 8 500 documents numérisés et intégrés à la base de données « Objectif Mémoire », en partie accessible au public depuis la salle de lecture. De plus, le SADY alimente, administre et sécurise la Carte archéologique départementale (*Objectif Mémoire*, base de données géoréférencée), qui recense cette année 3 737 sites, illustrant 400 000 ans d'occupation humaine des Yvelines.

En matière d'accessibilité, une mallette pédagogique tactile « L'archéologie au bout des doigts » a été conçue en 2012 à destination des personnes déficientes visuelles, en partenariat avec l'association Valentin Haüy.

Chiffres clés 2012 du service archéologique départemental

- 42 812 visiteurs dont 4 262 scolaires ;
- 143 enseignants formés à l'utilisation des outils pédagogiques ;
- 29 623 visiteurs de trois expositions itinérantes et du site internet ;
- 7 projets d'aménagement accompagnés, soit 295 000 m² diagnostiqués par la mission d'archéologie préventive.
- 42 812 bénéficiaires des actions de médiation culturelle dans les domaines de l'archéologie et du patrimoine historique.
- 160 K€ de subventions versés à 34 projets (communes et associations) et 3 institutions œuvrant en faveur de la connaissance et de la transmission du patrimoine.
- 1 M€ de subventions versées à 28 projets de restauration d'éléments patrimoniaux.

➔ Les archives départementales

La conservation des archives est organisée dans l'intérêt général, tant pour les besoins de gestion et de justification de droits individuels et collectifs (personnes physiques ou morales), que pour la recherche historique.

Comme toutes les Archives départementales de France, les Archives des Yvelines, assument des missions scientifiques, techniques et culturelles : collecter, classer, conserver, rendre accessible et valoriser la mémoire départementale constituée de documents textuels et graphiques multiformes. Elles veillent également au recensement, à la protection et à la mise en valeur du patrimoine mobilier des Yvelines, public et privé.

En 2012 :

- Près de 9 000 Yvelinois ont pu accéder à la mémoire départementale grâce à des expositions itinérantes présentées dans les locaux des territoires d'action sociale.
- Une nouvelle exposition itinérante et une série de 6 conférences (dont deux conférences-croisières) sur la Seine ont permis de réunir un millier de personnes et doivent se prolonger en 2013 par une exposition d'envergure, destinée au grand public.
- Un ouvrage de 170 pages illustré, dédié à 78 personnalités du département a également été publié: « 78 personnalités illustrent les Yvelines ».

- L'exposition Recto-Verso : 1890-1920 - Les cartes postales racontent les Yvelines a attiré 7 320 visiteurs à l'Orangerie du Domaine de Madame Elisabeth du 15 septembre 2012 au 3 février 2013.

Le département des Yvelines favorise l'accès aux collections par les technologies numériques. Ainsi en 2012, le site Internet des archives s'est enrichi de plus de 200 historiques de communes, des registres de délibérations de 101 communes du département, de plus de 1200 cartes postales et de 10 instruments de recherche normalisés.

Le Service administratif de l'Assemblée départementale a également versé aux Archives la collection des actes administratifs, dont les originaux signés des délibérations du Conseil général de 1982 à 2010, ainsi que les originaux signés des décisions du Bureau et de la Commission permanente de 1946 à 2009.

Deux ensembles exceptionnels ont également été acquis par les archives départementales : des papiers en provenance de la comtesse du Barry, et un ensemble de 30 manuscrits appartenant au fonds d'archives du comté de Millemont.

En 2012, plus de 470 000 pages ont été numérisées, dans le cadre des prestations externalisées de numérisation pour l'essentiel, mais aussi en interne. Outre les documents d'ores et déjà mis en ligne, la numérisation de répertoires de notaires et des tables de l'enregistrement s'est poursuivie.

Chiffres clés 2012

- 32 km de linéaires de stockage disponibles, occupés à 87,1% ;
- 1,6 km de linéaires d'archives décrites en 2012 ;
- 536 documents d'archives restaurés en 2012 ;
- 1 585 503 connexions sur le site internet (+50% par apport à 2011) ;
- 25 007 personnes touchées dont 10 073 scolaires
- 470 000 pages numérisées.

→ La Bibliothèque Départementale des Yvelines (BDY)

La Bibliothèque départementale a pour mission d'accompagner les communes ou groupements de communes dans le développement et le fonctionnement de leurs bibliothèques ou médiathèques tout public.

En 2012, le « Mois du film documentaire » a été décliné dans 12 bibliothèques des Yvelines grâce à l'achat et au prêt de DVD projetés et au financement de bandeaux de communication, au bénéfice de 292 spectateurs.

En matière d'accessibilité, les bibliothèques de trois maisons d'arrêt yvelinoises font partie du réseau de la Bibliothèque départementale, qui leur prête des fonds de 300 à 1 300 documents, renouvelés et livrés au moins une fois par an. Elle leur met également gratuitement à disposition un fonds de plus de 80 expositions, ainsi que la possibilité de livraison des réservations de documents toutes les cinq semaines.

Chiffres clés 2012

- Un fonds de 204 000 documents, dont 156 000 livres, 40 000 CD musique, 8 000 DVD ;
- La BDY dessert 167 bibliothèques, 46 CDI, 4 établissements pénitentiaires, dont les bibliothèques de trois maisons d'arrêt.

6 / Etre attentif à la sécurité des Yvelinois.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **65,27 M€**

Dépenses d'Investissement CA 2012 : **12,03 M€**

Le champ de la sécurité complète l'intervention du Département sur sa mission de service public de qualité. Il concerne deux domaines principaux : la construction et l'entretien des Centres des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), ainsi que des casernes de gendarmerie.

→ Les gendarmeries

Le Département gère actuellement 22 casernes de gendarmerie. Le Conseil général des Yvelines a autorisé en février 2012 le recours à un contrat de Bail Emphytéotique Administratif pour la gestion des casernes de gendarmerie départementales :

Les missions confiées à l'emphytéote comprennent notamment :

- une rénovation du patrimoine dans les premières années du bail ;
- des travaux de maintenance curative et préventive ;
- une présence auprès des gendarmes permettant notamment d'assurer les interventions urgentes ;
- la gestion locative.

En 2012, huit logements neufs et quatre réhabilités nécessaires à l'hébergement de la brigade ont été livrés à la gendarmerie de La-Queue-lez-Yvelines pour un montant total de 3,76 M€, afin de contribuer à l'efficacité des interventions sur le terrain.

→ Les Centres d'incendie et de secours

Le Département des Yvelines investit également dans la modernisation des centres d'incendie et de secours :

- Une nouvelle caserne a été inaugurée en 2012 à Bréval, permettant d'accueillir un effectif global de 55 sapeurs-pompiers et un effectif de garde de 6 à 9 personnes, le coût de construction de ce nouveau centre s'élevant à 3,62 M€ ;
- Les travaux de construction du centre d'incendie et de secours de Chanteloup-les-Vignes ont été lancés fin 2011. D'une surface utile de 2 758 m², la nouvelle caserne accueillera un effectif maximum de 110 personnes (entre 12 et 15 personnes de garde) et 15 véhicules et engins d'interventions. Les travaux de construction se sont poursuivis en 2012, le bâtiment devant être livré en août 2013 ;
- Une consultation a été lancée en août 2012 pour la construction d'un centre d'incendie et de secours à Méré ;
- Regroupement de la direction et de l'état major (70 personnes) à Versailles, au 56 avenue de St Cloud pour un coût de 610 K€, et acquisition de logements pour les professionnels d'un montant de 1 M€.

7 / Informer les Yvelinois sur les politiques départementales.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **102,95 K€**
Dépenses d'Investissement CA 2012 : -

→ La valorisation de l'action du Département

• Lancé courant 2011 et publié en janvier, mai et octobre 2012, *le magazine départemental « Yvelines »* s'est substitué à plusieurs publications hétérogènes et est devenu le premier support d'information des Yvelinois sur les actions du Département.

Ce magazine de 48 pages est imprimé trois fois par an à 600 000 exemplaires, dont 560 000 sont distribués dans les boîtes aux lettres des Yvelinois. Il est construit autour de « *L'actu des cantons* », relatant une actualité pour chacun des 39 cantons, et de grandes rubriques balayant les grands domaines d'intervention du département. De plus, un dossier spécial sur une thématique portée par le Département (construction écologique, transports, jeunesse, seniors, tourisme...) est traité à chaque numéro.

Lors d'une étude réalisée en février 2012 – soit seulement après 2 numéros d'existence - 55% des yvelinois sondés déclaraient être informés principalement par le magazine départemental.

• *Une campagne institutionnelle sur la qualité de vie* dans les Yvelines a été lancée en septembre 2012, insistant sur la situation privilégiée du département et l'agrément d'y vivre, grâce notamment à l'action du Département, et mettant l'accent sur les compétences emblématiques du Conseil général (solidarité, économie, jeunesse, environnement) afin de mieux faire connaître son action.

Chiffres clés 2012 « Campagne sur la qualité de vie dans les Yvelines »

- 10 000 affiches diffusées à travers les réseaux urbains, 579 panneaux sur les réseaux des afficheurs du département, soit un potentiel de 15 millions de contacts ;
- 10 000 exemplaires d'un livret de 4 pages diffusé lors des séances « Les Yvelines font leur cinéma », des foires et des salons auxquels à participé le Département ;
- Diffusion d'un spot publicitaire pendant 2 semaines dans les 62 salles de cinéma des Yvelines, soit 4 060 diffusions du spot, représentant 169 362 contacts générés ;
- ¼ de page presse pendant 5 semaines dans Le Parisien et ½ page pendant 2 semaine dans Les Hebdos ;
- 9 000 clics enregistrés sur 3 semaines d'annonces Web.

• La création d'une collection « Guide de la famille » : Afin de mettre un terme à l'hétérogénéité des supports et d'informer plus efficacement les usagers, la Direction de la communication a conçu une collection de cinq guides thématiques (seniors, personnes handicapées, Adultes en difficultés, Parents/enfants, jeunes) et un guide générique regroupant les principaux dispositifs d'aides sociales du Département. Publiés en 2012 sous formes de dépliants, 450 000 guides ont été déposés dans 1 300 points à travers le département : Mairies, CCAS, établissements de santé, Relais assistantes maternelles, Coordinations Handicap et Gérontologiques Locales, foyers de personnes âgées, collèges, auto-écoles, Points Informations Jeunesse, antennes Pôle Emploi...

Le guide de la famille générique a également été distribué dans les boîtes aux lettres de 560 000 Yvelinois, en même temps que le magazine *Yvelines*, et 20 000 exemplaires du Guide Parents/enfants ont été insérés dans les carnets de maternité.

➔ L'utilisation des outils interactifs pour la promotion des politiques départementales

• *Le site Internet du Conseil général yvelines.fr a été totalement repensé, suite à une étude d'image du Conseil général menée en février 2012, montrant que le site Internet était encore peu consulté par les Yvelinois. Une première étape a consisté à changer le socle technique du site afin d'obtenir une meilleure organisation des informations, et mettre en avant les actualités départementales. Parallèlement, la présence du Département sur les réseaux sociaux s'est fortement accrue, ce dernier disposant d'une page *Facebook*, de comptes *Twitter* et *Flickr* ou *Viadeo*.*

Chiffres clés 2012

- 487 000 visiteurs uniques du site yvelines.fr en 2012 (contre 323 000 en 2011) ayant consulté plus de 2,3 millions de pages ;
- 2 000 visites supplémentaires en 2012 de la nouvelle rubrique pour les adultes en difficultés, et 4 000 pages vues supplémentaires pour la nouvelle rubrique sur les aides aux personnes âgées ;
- 4 810 fans sur *Facebook* (+ 430 en un an) ;
- 1 360 followers sur *Twitter* (+ 1 000 en un an).

• *Une campagne en direction des jeunes « Le Conseil général, accélérateur d'indépendance » a été lancée en novembre 2012, afin de leur faire connaître les dispositifs soutenus par le département à travers trois thèmes principaux emblématiques de la prise d'indépendance des jeunes : se loger, se déplacer, et entrer dans la vie active. Le support de communication choisi pour cette campagne a été une vidéo humoristique, de format court, diffusé en priorité sur les réseaux sociaux. Il s'agit de la première campagne que le Département lance quasi exclusivement sur Internet.*

Chiffres clés 2012 « Campagne en direction des jeunes »

- Plus de 80 000 vues des vidéos sur le compte *You Tube* du Conseil général en 3 semaines ;
- 35 000 clics en novembre 2012 pour la campagne web ;
- Hausse de 30% des visiteurs uniques pour le site yvelines.fr au mois de novembre.

• *La mise en place d'un parc d'écrans plasma aura permis en 2012 une meilleure information des usagers et une meilleure visibilité du Conseil général. Ces écrans installés dans l'ensemble des lieux du Conseil général recevant du public contribuent à un meilleur accueil des usagers, ils renforcent le lien entre l'institution et les yvelinois et valorisent les actions du Département.*

Optimiser

les moyens et favoriser la performance de l'Institution

La situation des finances publiques au niveau national ainsi que l'évolution des besoins et attentes des Yvelinois en matière de services, d'équipements et de prestations rendent nécessaire une analyse rigoureuse des moyens alloués aux différentes politiques et dispositifs, ainsi que la recherche de financements nouveaux. C'est pourquoi le Département s'inscrit résolument dans une démarche de performance.

La mesure des résultats des politiques illustre la volonté du Département de passer d'une logique de moyens à une logique de résultat. Elle s'appuie sur la perception ainsi que les attentes des yvelinois

Un travail de fond doit être poursuivi et amplifié pour assurer en permanence l'adéquation entre les objectifs évolutifs des politiques, l'organisation des services, les compétences et les ressources humaines. La performance de la collectivité doit aussi pouvoir s'appuyer sur des processus et des procédures claires et écrites. La qualité du service rendu ainsi que l'équité de traitement des usagers en tous points du territoire en dépendent.

Enfin, la recherche de performance se traduit par l'adaptation aux besoins effectifs des services des moyens de fonctionnement courant et, en particulier, du parc départemental de bâtiments, dans une logique d'efficience et de développement durable.

En outre, le Département des Yvelines a identifié, pour l'année 2012, cinq orientations stratégiques afin de favoriser la performance de l'institution départementale :

- 1** / Développer les compétences humaines
- 2** / Optimiser les systèmes d'information
- 3** / Optimiser la gestion des moyens courants de fonctionnement de l'Institution
- 4** / Maîtriser les ressources financières, leur allocation et leur utilisation
- 5** / Piloter la mise en œuvre des politiques départementales et garantir la bonne gouvernance du département



1 / Développer les compétences humaines.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **174,03 M€**

Dépenses d'Investissement CA 2012 : -

Comme toutes les organisations, le Conseil général est engagé dans une démarche de maîtrise de sa masse salariale globale. Le déploiement d'outils de travail modernes tout comme l'optimisation des processus de production doivent permettre un redéploiement de postes vers les domaines et les fonctions à créer ou à développer au regard des décisions prises par l'assemblée départementale, pour répondre aux besoins nouveaux des Yvelinois. Ces évolutions doivent être mises à profit pour enrichir le contenu des postes de travail proposés aux agents, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives professionnelles et de carrière dans le cadre d'une gestion prévisionnelle.

Chiffres clés 2012

- 4 239 agents sur 175 métiers, dont :
 - 77% de titulaires ;
 - 12,7% de non titulaires sur emploi permanent ;
 - 5% d'assistants familiaux ;
 - 2.2% d'agents temporaires recrutés pour pallier l'absence momentanée d'agents permanents ;
 - 79 embauches en Contrats Uniques d'Insertion ;
 - 74 apprentis ;
 - 244 stagiaires accueillis ;
 - 1 786 agents ont bénéficié d'actions de formation pour un total de 7 878 jours ;

1 - La maîtrise des charges de personnel

Les dépenses de personnel du département au titre de l'année 2012 s'élèvent à 185 M€ (budget principal et budgets annexes), la masse salariale représentant à elle seule 178 M€ soit une augmentation de 1.92% par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution tient compte des mesures de portée générale (revalorisation du minimum de traitement dans la fonction publique), catégorielle (création du nouvel espace statutaire pour les agents de catégorie B de la filière administrative) ou individuelle. Cette maîtrise de la masse salariale a été réalisée tout en maintenant une politique d'attractivité et de reconnaissance très dynamique, dont 196 avancements de grade et 30 promotions internes, ainsi qu'une évolution du régime indemnitaire à 2,3% en niveau.

Un effort majeur a également été réalisé en termes de créations d'emplois (18) pour accompagner la montée en puissance des grands projets départementaux (très haut débit, Opérations d'Intérêt National « Paris-Saclay » et « Seine-Aval », éco-construction...) ou encore la mise en œuvre de la nouvelle organisation des services intervenue au 1^{er} novembre 2012. L'objectif principal de cette adaptation visait à renforcer la cohérence de l'organisation interne et à poursuivre le développement de la transversalité.

En effet, l'évolution du monde territorial - telle que la recomposition de la demande sociale, la complexification de l'environnement juridique et des politiques publiques et la place des départements dans le nouvel acte de décentralisation - conduit à repenser les organisations du travail.

De même, l'engagement du Département dans le développement des usages numériques, visant à réduire les délais de traitement et à simplifier les procédures internes, impacte l'organisation du travail grâce aux gains occasionnés sur la qualité et les charges de travail des agents.

C'est dans cette logique que s'inscrit la réorganisation des services intervenue à l'automne dernier.

Le Département a évolué dans son organisation, au cours de l'année 2012, avec la création de quatre Directions générales adjointes : Ressources, Service à la Population, Aménagement du Territoire, et Performance, ainsi que des adaptations significatives au sein des directions :

- Création d'une Direction des Affaires Juridiques avec l'intégration du service assurances (2 agents) précédemment lié à la Direction des bâtiments des moyens généraux et du patrimoine,
- Création d'une Direction de la Politique Immobilière et de la Construction ayant généré la mobilité de plusieurs services au sein de la Sous -Direction des Moyens Généraux nouvellement créée ;
- Création d'une Direction de la Commande Publique ;
- Modification de l'organisation de la Direction de l'Education, de la Jeunesse et des Sports avec la fusion de 2 services et la création des fonctions de référents éducatifs, interlocuteurs de 1^{er} niveau des établissements d'enseignement ;
- Poursuite de l'adaptation des services de la Direction des Routes et des Transports avec la fusion de 2 unités de maîtrise d'ouvrage, la création d'une sous-direction politique des transports et mobilités, et l'extension des missions du parc routier issu du transfert d'activités et de 4 collaborateurs du garage départemental ;
- Création d'une Mission Numérique et recrutement de son directeur pour répondre à la politique ambitieuse du département en matière de déploiement du Très Haut Débit dans les Yvelines, directement rattachée à la Direction Générale Adjointe Aménagement du Territoire.

S'agissant de la politique d'insertion des jeunes via l'apprentissage, les efforts engagés ont représenté une dépense annuelle de 930K€ (800 K€ en 2011). Quant au budget consacré à l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, à travers les Contrats Uniques d'Insertion, le coût s'élève à 1,4 M€ (900 K€ en 2011).

2 – Le développement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

➔ Le développement des compétences

Une opération de formation à destination de l'ensemble de la ligne managériale, dispositif phare de l'année 2012 et axe prioritaire du plan de formation 2011-2013, a été poursuivie avec la mise en œuvre d'une action de management stratégique de 3 jours visant l'ensemble des directeurs. Elle s'est complétée par la mise en place d'actions modulaires (5 thématiques de 2 jours) destinées à 130 cadres expérimentés. Une action de formation de 4 jours a été organisée pour 11 cadres débutants. Enfin 37 cadres se sont formés à la conduite de projet. Au global, cette opération a conduit à développer les compétences de 200 cadres.

Le Département s'est orienté en 2012 vers, le « *e.learning* », nouvelle forme d'apprentissage. Cette approche vise à acquérir les fondamentaux ou accroître le savoir-faire en termes de bureautique et ce à moindre coût. Pour un budget de 5 000€, 186 licences ont été attribuées. Le dispositif sera reconduit en 2013.

➔ **L'accompagnement des travailleurs handicapés**

Au 31 décembre 2012, 217 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) étaient présents au sein des services du Département, (+ 17,3% entre 2011 et 2012). Le taux d'emploi direct atteint 4,95% en fin d'année 2012 (contre 4,19% au début 2012, le taux légal de 6% devrait être atteint en 2013).

L'adaptation des postes de travail a été réalisée pour un montant de 174 K€, et un équipement médical spécifique a été fourni à 28 agents leur permettant d'être équipé sans apport personnel d'appareils qui leur sont nécessaires (22 appareils auditifs, 2 fauteuils roulants et 4 autres équipements particuliers) pour 50 K€.

Une politique de communication en direction des agents du Département a été réalisée en 2012, comprenant la publication d'un guide sur le handicap destiné à l'ensemble des agents, une animation lors des rencontres du personnel du 21 juin 2012, et la production d'un film sur le handicap et le travail au Conseil général des Yvelines (Top Com d'Or et prix de la communication externe au Festival dans la boîte).

2 / Optimiser les systèmes d'information.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **3,83 M€**

Dépenses d'Investissement CA 2012 : **3,51 M€**

Pour optimiser les missions de ses agents, le département des Yvelines a réalisé en 2012 un investissement fort en faveur du renouvellement des matériels informatiques vieillissants et de la mise à jour des outils bureautiques. L'utilisation d'une solution de partage de documents, Sharepoint, a également été promue pour mettre en commun l'information relative aux projets transversaux et assurer la traçabilité.

L'enjeu majeur pour le Département des Yvelines consiste à développer des systèmes d'information permettant d'assurer des échanges performants en interne mais également dans les interactions entre l'institution et les usagers.

Chiffres clés 2012

- 3000 postes de travail ;
- 4 900 boîtes mails ;
- 3 500 postes téléphoniques fixes et 1000 mobiles ;
- 100 serveurs ;
- 250 sites distants ;
- 2200 ordinateurs migrés sur le domaine Microsoft (Active Directory) ;
- 450 renouvellements de postes de travail.

En interne, l'année 2012 a été marquée par le déploiement d'une nouvelle infrastructure Microsoft au sein des services du département, en remplacement du réseau Novell. L'arrêt du support par Novell en mars 2010 a incité la Direction des Systèmes d'Information (DSI) à déployer l'infrastructure Microsoft. Cette nouvelle infrastructure était également nécessaire pour créer une base d'hébergement de services unifiés, communicants, modernes, permettant de créer des prestations plus en adéquation avec les besoins de la collectivité et des Yvelinois. De même, il a fallu faire évoluer l'infrastructure de la collectivité pour pouvoir utiliser les nouvelles technologies telles que l'iPhone, l'ipad...

En perspective, cette évolution doit permettre d'avoir un service aux utilisateurs plus performant ainsi qu'une diminution significative des coûts.

➔ **L'amélioration de la qualité de la réponse aux usagers**

L'année 2012 a concrètement été marquée par le développement de nouveaux moyens permettant d'améliorer la qualité de service aux usagers, dont notamment les réalisations suivantes :

- *L'expérimentation du Dossier Médico-Social Partagé* a été expérimenté. Ce projet a pour objectif de répondre aux inconvénients majeurs des dossiers médico-sociaux « papier » actuellement utilisés par les coordinations gérontologiques (classeur commun à tous les praticiens gardé au domicile du patient).

• La préparation d'un *plan de modernisation des procédures et des systèmes d'information* concernant les prestations en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap a également été lancée en 2012. Compte tenu du contexte d'un logiciel en fin de vie, du besoin de faire évoluer les procédures, de la hausse de la charge de travail, un plan de modernisation des procédures et des systèmes d'information concernant les prestations en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap s'est avéré nécessaire afin de :

- réduire les délais de traitement des prestations d'action sociale sur le champ des PA et des PH,
- optimiser la gestion administrative des services afin de dégager des ressources humaines,
- améliorer le contrôle d'effectivité des prestations afin de ne financer que les dépenses réellement engagées et éviter ainsi une procédure de recouvrement longue et pénible,
- identifier pour chaque bénéficiaire l'ensemble des aides apportées par le Département des Yvelines.

➔ L'optimisation de la gestion patrimoniale départementale

• *La passation du marché pour le système d'information routier* : Il est apparu nécessaire, après une étude menée en 2009, que le Département mette en œuvre un système d'information routière permettant de disposer d'informations à jour sur les différents éléments du patrimoine routier intégrées dans des bases de données partagées pour améliorer l'efficacité de la gestion départementale et ainsi optimiser le service à l'utilisateur.

L'objectif est de disposer d'une base de données routière fiable et exhaustive de l'ensemble du patrimoine routier prenant en compte tous les éléments physiques de la route (structure de chaussée, équipements, signalisation...). Outre le patrimoine, l'outil devra intégrer les éléments immatériels tels que les itinéraires des transports en commun ou de transports exceptionnels, voire des arrêtés de circulations.

Le temps passé par les agents pour les mises à jour sera largement compensé par le temps gagné par la suppression des saisies multiples évaluée à environ 50 jours-hommes/an.

Le coût estimé de l'acquisition des différentes briques logicielles et des serveurs est estimée à environ 300 K€ sur 3 ans. (1ère phase en 2012 : Base de données patrimoniales et serveurs : 100 K€).

• *L'implantation du logiciel de gestion de la signalisation lumineuse* ayant pour but la télégestion des feux tricolores, a permis le raccordement de 186 contrôleurs de feux : Dans le cadre de ses missions, le Conseil général des Yvelines a pour obligation de surveiller et d'alerter en cas de dysfonctionnement de la signalisation lumineuse tricolore. Ceci concerne plus de 200 carrefours dans le Département, pour un coût global du progiciel de 268 K€.

Le progiciel acquis répond à cette obligation et permet de remonter, analyser et traiter les informations relatives aux carrefours à feux. L'organisation mise en place permet donc de surveiller et d'intervenir 24 h sur 24 h sur les contrôleurs de feux défectueux, sous responsabilité du Conseil général. Il contribue à en diminuer le temps d'indisponibilité et augmente la sécurité liée à ces installations. A noter que dans le cadre du projet de tramway, ce progiciel a été prévu pour embarquer des fonctionnalités plus évoluées, telle la récupération de données de comptage.

• *La préparation du marché pour la viabilité hivernale* : Il s'agit d'une solution de géolocalisation et de suivi des activités de viabilité hivernale mise en œuvre via des équipements de transfert de données installés sur les 31 véhicules et restitution de ces données sur un site internet accessible à terme aux usagers.

La géolocalisation offre la possibilité de visualiser les conditions de réalisation des missions de salage/raclage en temps réel et en temps différé :

- pour les optimiser notamment en situation de crise ;
- pour améliorer les conditions de sécurité et de circulation des yvelinois ;
- pour contrôler le bon fonctionnement mécanique des équipements de salage/raclage ;
- pour optimiser la gestion des matériels liés à l'entretien, à l'exploitation des routes ;
- pour optimiser les consommations de sel et ainsi être plus respectueux de l'environnement,
- pour analyser les dysfonctionnements et améliorer les conditions de travail des agents en optimisant les interventions.

➔ Un Département leader en matière de numérique

• La mise en place du *système d'information documentaire* ayant pour objectif la gestion des sources documentaires des Archives Départementales a permis de centraliser 60 000 fiches dans un même logiciel. Suite à la mise en ligne de la nouvelle version du site internet et de la visionneuse Arkothèque, en juillet 2011, la fréquentation a augmenté de 42% (2011/2010) et de nombreux témoignages positifs d'internautes nous sont parvenus à ce sujet. Ce succès (+ de 1,5 millions de connexions) résulte en grande partie de l'amélioration de l'ergonomie générale, et tout particulièrement des fonctionnalités de la visionneuse.

• *La Gestion Electronique des Documents MDPH*

La MDPH, en lien avec les services de la Direction de l'Autonomie, a repris les archives papier des anciennes structures (COTOREP et CDES) et s'est trouvée confrontée à la problématique de plus en plus importante de l'archivage des dossiers papier et à la manipulation de dossiers volumineux par plusieurs acteurs parfois sur des lieux différents. Chargée de l'accueil, de l'information et de l'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées, les dossiers créés doivent en effet être consultés, enrichis par les différents professionnels, puis conservés pendant des délais variables. Environ 100.000 dossiers comprenant de 30 à 400 pages chacun sont ainsi conservés en classothèque, dont 25.000 font l'objet d'une ou plusieurs décisions par an. Ces dossiers occupent 1.000 linéaires, répartis sur les 9 sites de la MDPH.

L'acquisition d'un logiciel ergonomique de Gestion Electronique des demandes (GED), permettant la consultation et la manipulation des dossiers numérisés sans « sortir » de l'application métier., a été réalisée pour un montant de 170 K€, afin de diminuer les temps de traitement par la rapidité d'accès et le partage de l'information en local ou à distance, récupérer les espaces de stockage répartis sur les 9 sites, simplifier et harmoniser les procédures de traitement des demandes, sécuriser et contrôler l'accès à l'information des usagers. Cette solution sera à l'usage de tous les agents ayant recours à des dossiers dans l'exercice de leurs missions en 2013. En corollaire, les usagers bénéficieront de délais de traitements plus courts.

De plus, l'externalisation complète de la numérisation des dossiers (stock) et documents (flux) doit permettre de soulager les CHL de l'opération de numérisation et un traitement professionnel et identique de tous les documents.

L'acquisition du logiciel et l'externalisation de la numérisation des flux et des stocks représenteront pour la collectivité un gain de 7 ETP par an.

3 / Optimiser la gestion des moyens courants de fonctionnement de l'Institution.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **8,26 M€**

Dépenses d'Investissement CA 2012 : **6,16 M€**

1 - Mettre à disposition des usagers et des services non territorialisés des locaux performants

Avec 1,2 millions de m² de locaux, le Département a préparé en 2012 la construction d'un schéma directeur immobilier à moyen et long terme qui se concrétisera en 2013. Celui-ci prendra en compte la contrainte économique qui pousse à une gestion optimisée du parc ainsi que la nécessaire adaptation de celui-ci à l'évolution des besoins des usagers yvelinois et des agents du Département.

Dans ce cadre, le Département a poursuivi le regroupement cohérent de ses services et notamment des services « dispersés » sur différents sites, afin de reloger les directions dans des bâtiments dont le Département est propriétaires, en réduisant ainsi les charges locatives. En 2012, les travaux d'aménagement des locaux situés rue de Fontenay à Versailles se sont achevés, permettant notamment l'installation de la Direction de la Culture.

Le Département a porté une attention particulière à la mise en conformité des bâtiments, en matière de sécurité et d'accessibilité notamment, pour le confort et la sécurité des agents mais aussi des usagers. 33 Etablissements Recevant du Public ont été diagnostiqués en 2012 occasionnant des travaux de mise en conformité notamment sur les cheminements extérieurs et intérieurs (circulations verticales et horizontales).

Ainsi, au 31 décembre 2012, plus de la moitié (59%) du patrimoine a été diagnostiqué dont 100% des bâtiments d'enseignement. Une grande majorité du patrimoine (80%) est accessible à plus de 75%.

Pour ce qui relève de la mise en œuvre de la politique énergétique (fluides et installations Chauffage Ventilation Climatisation, installations courants forts et faibles, thermique et qualité environnementale), en 2012 le Département à :

- finalisé le diagnostic courants faibles (SSI et pré-câblage informatique) sur les collèges,
- élaboré le diagnostic chauffage, ventilation et climatisation sur les collèges,
- élaboré un diagnostic de qualité d'air extérieur sur cinq sites départementaux,
- réalisé le bilan patrimonial technique de vingt gendarmeries ;

Le Département a continué également en interne des services, la promotion d'une démarche éco-responsable qui se traduit principalement par une attention portée à la consommation d'énergie, la consommation de papier ou encore la consommation d'eau et qui mobilise au quotidien, par des éco-gestes, ses agents.

2 – Fournir aux services des moyens performants à leur fonctionnement courant

➔ La Création de la Direction de la commande publique

Une Direction de la commande publique (DCP) a été créée au sein de la Direction générale adjointe chargée des ressources. L'objectif pour le Département a consisté à développer au sein d'une seule entité, la transversalité de l'assistance, de l'expertise - à la fois juridique et économique - sur les marchés publics et autres contrats de la commande publique, afin de répondre aux demandes et aux besoins des directions du Conseil général.

Cette nouvelle direction est composée :

- d'un Service « contrats et marchés » en charge de l'expertise juridique et ingénierie contractuelle pour les marchés publics et les autres contrats de la commande publique, du support et de l'assistance, visant à sécuriser juridiquement les procédures de passation de marchés par les services (recours à un outil de rédaction des marchés, dématérialisation des procédures...) et rationaliser la charge administrative associée aux procédures de passation et d'exécution des marchés ;
- d'un Service « achats » en charge de l'expertise économique, du support et de l'assistance, visant à optimiser les achats grâce à une plus grande maîtrise de l'environnement économique et réglementaire des marchés publics passés par les services et à permettre une meilleure identification des montages contractuels les plus adaptés aux achats envisagés.

➔ La création de la Direction des affaires juridiques

Soucieux de renforcer la sécurité juridique de l'action publique locale, Le Département a décidé de créer une fonction juridique centrale, sous la forme d'une direction chargée de définir et piloter une politique juridique départementale. Cette création participe pleinement de la volonté affirmée de développer plus de transversalité dans le fonctionnement et l'organisation du Conseil Général des Yvelines.

➔ La création de la Sous-direction des moyens généraux

Mise en place au sein de la Direction générale adjointe en charge des Ressources, la création de la Sous-direction des moyens généraux a pour objectif de répondre au sein d'une seule entité aux demandes et aux besoins de toutes les directions départementales, qu'il s'agisse d'un besoin en matière de sécurité-sûreté (gardiennage, prévention incendie, manifestations), d'accueil des usagers ou des partenaires (accueil physique, standard, protocole, manifestations), de services généraux (courrier, reprographie, magasin), de flotte automobile, ou de logistique événementielle (appui lors des événements créés par les directions et services du Département ou bien auxquels le Département participe).

4 / Maîtriser les ressources financières, leur allocation et leur utilisation.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : 47,26 M€

Dépenses d'Investissement CA 2012 : 58,28 M€

→ La veille sur la bonne allocation et la bonne utilisation des ressources

Le contexte d'intervention du Département se caractérise à la fois par la contraction des recettes et par la croissance des besoins sociaux liée à la conjoncture économique. Pour maintenir ses engagements vis-à-vis des Yvelinois, et notamment la solidarité au cœur de ses compétences, le Département doit optimiser les moyens mis à sa disposition par une juste allocation des ressources aux différentes politiques et par la maîtrise du coût de production des prestations rendues.

Des projets prioritaires ont été identifiés par l'administration départementale au regard de son périmètre d'intervention et des enjeux de modernisation du service qu'ils comportent. Le prisme financier est le plus souvent présent ; il contribue à la mise en œuvre de ces projets en offrant un critère d'aide à la décision à côté de la qualité du service rendu et de la satisfaction des besoins du plus grand nombre.

Le département des Yvelines a cherché, au fil des ans, à maîtriser les fonds publics pour éviter le recours à l'impôt. Il en résulte cependant que la démarche d'optimisation de l'utilisation des ressources suppose de revisiter ses modes de fonctionnement. Ceci justifie le « mode projet » choisi, qui permet de prendre du recul sur la gestion quotidienne. La direction des finances renforce elle-même son expertise pour y contribuer.

- Un travail d'identification des projets stratégiques et transverse prioritaires, parmi lesquels celui de la « performance financière » de la collectivité, a été concrétisé au cours du dernier trimestre 2012.

Le projet « performance financière » vise à renforcer les outils de prévision et de préparation budgétaire et à développer les analyses de gestion et le contrôle des processus transverses que sont la chaîne comptable et des paiements, et les achats.

Le projet Performance Financière a trois composantes :

1. Budget et financement : prospective, processus budgétaire en continu, qualité de l'exécution budgétaire, trésorerie et dette ;
2. Optimisation des moyens : allocation des moyens, optimisation des coûts, optimisation des recettes ;
3. Contrôle interne et externe : procédures comptables, contrôle d'effectivité des prestations, Système d'information financier (modernisation du SI), relation avec les partenaires, modernisation de la commande publique, contrôle des risques juridiques.

- Une fonction de « performance de gestion » a été créée en 2012 visant à développer des compétences de contrôle de gestion, dans une optique de support aux directions opérationnelles dans la conduite de leurs projets. Un service dédié a ainsi été créé au sein de la direction des finances, avec un pôle de production d'information financière d'aide à la décision et un pôle dédié aux études utiles aux projets prioritaires de l'administration départementale. Ultérieurement, il développera son propre programme de travail avec l'objectif de revisiter régulièrement le fonctionnement de l'institution sous l'angle des coûts de gestion.

Ce service a notamment accompagné la refonte de la nomenclature budgétaire du logiciel comptable conformément à la nouvelle segmentation adoptée par le Département, ce dernier ayant voté son budget 2012 sur la base d'une nouvelle segmentation budgétaire allouant les budgets par mission / politique / secteur. Cette

refonte de la présentation du budget constitue la première étape de la démarche d'amélioration de la performance, permettant de mesurer le poids de chaque domaine d'intervention et constitue un outil d'aide à la décision pour l'allocation des ressources aux différentes politiques.

La nomenclature budgétaire du logiciel comptable a donc été entièrement transformée avec reprise des données historiques pour permettre l'analyse de l'antériorité sur plusieurs années.

➔ **L'optimisation et la prévision des ressources financières**

Le compte administratif 2012 se caractérise par une diminution des recettes (de 2,6%) et par une croissance des charges inférieure à la prévision budgétaire (+2,3% contre +2,5% prévus au budget). En recette, les droits de mutation ont en effet chuté de 11% et s'établissent à 249 M€ contre 281 M€ en 2011.

En dépenses, le Département fait des efforts quotidiens pour maîtriser son budget de fonctionnement courant malgré la hausse liée à l'insertion (+4 M€) et au handicap (+ 8 M€).

L'épargne brute qui en résulte et qui est destinée à financer la section d'investissement s'établit à 156 M€, soit 15% des recettes de fonctionnement contre 18% en 2011, ce qui traduit à la fois la bonne maîtrise des dépenses et la pression qui pèse sur les recettes.

Cette épargne brute, qui a vocation à financer les investissements, est en diminution, traduisant l'effet de ciseau qui frappe les départements, notamment du fait de l'absence de couverture des allocations de solidarité par les recettes fiscales qui leur étaient dédiées et les dotations de l'Etat.

Elle était de 166 M€ en 2011, année au cours de laquelle la péréquation interdépartementale due au titre de 2010 avait été payée et celle due au titre de 2011 avait été provisionnée s'agissant de la première année du dispositif. Retraitée de cette double charge, l'épargne brute de 2011 s'élevait à 191 M€ et la diminution est donc de 35 M€.

La péréquation interdépartementale payée en 2012 sur les droits de mutation s'élève à 28 M€, soit environ 15% du produit de la taxe sur foncier bâti qui constitue la seule marge de manœuvre fiscale du département. Elle avait été provisionnée dans le compte administratif 2011. La charge de péréquation constatée au compte administratif 2012 concerne pour la première fois une deuxième ressource du département : la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

L'épargne brute (156 M€) couvre l'autofinancement obligatoire des investissements qui est matérialisé par les dotations aux amortissements (82 M€) et génère une épargne volontaire (74 M€) qui limite le recours à l'emprunt pour financer la section d'investissement.

Les investissements représentent une enveloppe de près de 280 M€ en 2012, en progression de 4,7%. Les dépenses d'investissement sont en effet une priorité du Département dans la mesure où elles sont le gage de la qualité de service rendu aux usagers dans la durée (collégiens, enfants de l'aide sociale par exemple, avec les investissements sur les bâtiments), aux habitants (entretien et sécurité des routes, transports collectifs et circulations douces, qualité des équipements communaux notamment pour la production d'eau potable), et du maintien de l'emploi et du renouvellement des populations par l'offre d'infrastructures (projets routiers, aide à la construction de logements, soutien à la R&D et aux projets numériques).

Le département des Yvelines est ainsi le 2ème investisseur d'Ile-de-France derrière les Hauts-de-Seine.

La dette nouvelle souscrite en 2012 s'élève à 70 M€ (30 M€ en 2011 et 50 M€ en 2010).

L'endettement du Département est ainsi, après remboursements des premières annuités, de 145 M€, et est inférieur à un an d'autofinancement, ce qui place les Yvelines en 3ème position des départements millionnaires les moins endettés.

Ceci est l'héritage d'une gestion rigoureuse au fil des ans. Mais la croissance continue des dépenses de solidarité à travers les trois allocations sociales n'est pas compensée par les recettes fiscales transférées par l'Etat, avec un taux de couverture inférieur à 50%, et amenuise la capacité d'autofinancement du Département.

Le budget départemental présente en effet des contraintes très importantes : 60% couvrent les besoins sociaux (allocations et hébergement, prévention) ; moins de 20% (moins que les autres départements franciliens) financent la prestation humaine, 7% couvrent le service d'incendie et de secours, 5% les transports collectifs, 3% l'entretien des collèges et le solde est consacré à l'animation de la vie sociale et aux projets (subventions culture, sports, économie, fonctionnement des forêts, études d'urbanisme...).

Il est donc essentiel que la réalité des dépenses sociales soit prise en compte pour préserver la capacité d'investissement et de maintien en l'état du patrimoine dédié aux services publics.

5 / Piloter la mise en œuvre des politiques départementales et garantir la bonne gouvernance du département.

Dépenses de Fonctionnement CA 2012 : **573,55 K€**

Dépenses d'Investissement CA 2012 : -

Le Président du Conseil général a souhaité que les différentes politiques départementales soient mieux définies, afin de permettre une meilleure lisibilité du sens de l'action aux Yvelinois et l'évaluation des résultats attendus pour chacune d'entre elles. L'atteinte de ces objectifs passe par une bonne adaptation des moyens et compétences avec les résultats attendus et par une optimisation des processus de travail. Chargée d'identifier, notamment en interne, les bonnes méthodes et pratiques et d'en diffuser l'usage cohérent au sein des services de la collectivité, une Direction générale adjointe en charge de la Performance a pour ce faire été créée avec deux missions principales :

- La mission évaluation et mesure des politiques départementales, en charge de veiller à la formulation précise des politiques ainsi qu'à la formalisation claire des résultats attendus, d'évaluer de façon approfondie les impacts des politiques départementales et, enfin, de faciliter la traduction des objectifs stratégiques validés en objectifs opérationnels au sein des services et en direction des partenaires ;
- La mission process et méthodes, considérant que la performance de la collectivité devait pouvoir s'appuyer sur des processus et des procédures clairs et écrits. Cette mission intègre également une réflexion sur les besoins en compétences, en lien avec la Direction des ressources humaines, en vue d'élaborer le plan de gestion pluriannuel des emplois et des compétences.

Une mission performance de gestion, a parallèlement été créée au sein de la Direction des finances, en charge de l'analyse rigoureuse des moyens alloués aux différentes politiques et dispositifs, afin de déterminer en lien avec les directions, les données permettant d'éclairer la prise de décision notamment budgétaire.

Les enjeux de cette démarche de performance reposent en effet sur la nécessité :

- d'améliorer la qualité, la proximité et l'équité de la réponse aux usagers et partenaires ;
- d'adapter l'offre de services et de prestations aux évolutions des besoins et des attentes de la population sur les territoires ;
- de dégager des marges de manœuvre financières à venir dans un contexte de contrainte financière de plus en plus resserrée.

Un Observatoire visant à améliorer la connaissance du territoire yvelinois afin de favoriser la mise en œuvre de politiques départementales en phase avec les besoins de la population et des acteurs locaux a également été mis en place en 2012. Il assure une mission d'éclairage sur l'état de l'opinion yvelinoise au regard des politiques départementales et s'attache à mesurer le niveau de satisfaction et les attentes exprimées par les différentes cibles concernées par les politiques départementales, ceci afin de :

- de disposer d'une meilleure lecture et d'une connaissance approfondie des attendus de la population yvelinoise
- d'alimenter la réflexion des élus et des directions pour faire évoluer ces politiques départementales, en cohérence avec les attentes identifiées

A cette fin, un premier baromètre de perception des politiques départementales a été réalisé en février 2012, ainsi que la mise en place d'un panel d'Yvelinois.

Cet observatoire contribue également à la production, la capitalisation et la diffusion d'indicateurs susceptibles de recontextualiser et d'informer sur la mise en œuvre des politiques départementales, notamment à travers la Lettre de l'Observatoire à destination des acteurs locaux départementaux, dont le 1er numéro a été édité en décembre 2012.

Chiffres clés 2012 de l'Observatoire départemental

- 1000 Yvelinois interrogés pour le 1^{er} Baromètre de perception des politiques départementales
- 162 Yvelinois inscrits sur le Panel de l'Observatoire
- 300 bénéficiaires du RSA yvelinois interrogés sur leur niveau de satisfaction sur le dispositif insertion.